

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE
C.C.P. N^o 1507.13

ÉDITORIAL

La période à laquelle s'étend le présent bulletin a été marquée hélas ! par la mort de l'un des meilleurs serviteurs de l'Université : Louis Lepage. Membre de la Commission administrative du Patrimoine de l'Université, il était aussi un membre enthousiaste du Conseil d'Administration des Amis de l'Université de Liège... C'est Monsieur le Recteur et Madame Dubuisson qui ont rédigé pour les Amis de l'Université les lignes qui expriment toutes les raisons de leur « souvenir »...

* * *

On trouvera dans la présente livraison une étude sur « Les universités et l'enseignement des sciences sociales dans les pays de l'Amérique Centrale et des Antilles ». Elle constitue une analyse des traits caractéristiques du régime universitaire et de l'enseignement des sciences sociales dans cette région du monde.

LA RÉDACTION.

ASSOCIATION OF AMERICAN UNIVERSITIES

DEGREE

MAJOR

MINOR

STUDENT

UNIVERSITY



UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les Universités et l'enseignement des sciences sociales dans les pays de l'Amérique Centrale et des Antilles ⁽¹⁾

§ 1. — Bref aperçu des caractéristiques de la région

Lorsqu'on étudie attentivement les institutions universitaires dans un grand nombre de pays, on ne peut manquer de remarquer l'influence qu'exercent sur elles quelques facteurs caractéristiques des sociétés dans lesquelles elles sont construites. Si une Université constitue un milieu social intentionnellement organisé pour conserver, pour transmettre et pour faire progresser le savoir, si elle exerce par là une influence profonde sur la vie d'une société, elle est en même temps, dans sa construction même, le produit de cette société. Pas plus qu'aucun autre phénomène social, le phénomène universitaire ne peut être compris vraiment si on le détache abstraitement de tout le contexte social de la société globale.

Pour les définir succinctement, cinq facteurs semblent déterminants à l'égard des traits spécifiques des institutions universitaires : la structure sociale du pays, au sens le plus large du terme; la structure et le fonctionnement du système scolaire; le régime politico-institutionnel du pays; l'aire culturelle dans laquelle se meut la société considérée; l'histoire propre de l'institution.

Ce n'est pas le lieu de faire l'analyse générale de cette constellation de facteurs et des relations qu'elle implique. Mais on peut souligner que les Universités et les études universitaires de sciences sociales dans la région étudiée tiennent leurs traits spécifiques de l'ensemble de ces facteurs.

Du Mexique à la Colombie et au Venezuela, en passant par l'Amérique Centrale et Panama et par les îles des Antilles, les pays de la région ont un ensemble de caractères communs, si même il faut tenir compte de nombre d'originalités particulières et de différences quantitatives dans les combinaisons de certains éléments.

(1) La présente étude, parue en langue espagnole dans l'ouvrage « La Mesa redonda de San José sobre la enseñanza de las ciencias sociales en la América Central y las Antillas », est publiée en langue française avec la bienveillante autorisation de l'Unesco.

C'est tout au moins *un même monde* que baigne la mer des Caraïbes. Il regarde les deux océans, comme le proclament les armes du Costa Rica, situé au point le plus étroit de l'Isthme. C'est un même monde, qui fut le « foyer » de la découverte du nouveau continent et qui a connu à peu près les mêmes vicissitudes historiques, marquées successivement par la conquête et par l'occupation espagnole, par le régime colonial, par l'établissement de l'indépendance, par la recherche incessante d'équilibres nouveaux constamment rompus et par le passage des vagues idéologiques qui ont secoué l'Europe du XIX^e et du XX^e siècle.

C'est un même monde aussi par la composition démographique : une population d'origine espagnole, mêlée d'une faible proportion de population de diverses origines européennes qui, presque partout, rencontre une population indienne, de races diverses. Il s'y est formé une population métissée à laquelle a contribué la population noire amenée par les Espagnols à l'époque coloniale. Le métissage a pris une place plus ou moins importante selon les pays, mais probablement le métissage culturel l'emporte-t-il sur le métissage biologique.

Les proportions de chacun des trois éléments varient de pays à pays et produisent des structures sociales variées et, dans cet ensemble de pays, l'apport indien, pour toutes sortes de raisons, tend à s'accroître ou s'accroîtra probablement davantage encore dans l'avenir en produisant des formes sociales nouvelles. Le cas du Costa Rica fait exception avec une population de type européen, pour la plus grande part. Mais dans l'ensemble déjà, la distinction de la population en indigènes et en « ladinos » n'indique plus un phénomène proprement racial, mais exprime des différences d'ordre socio-culturel.

L'apport noir a dominé ça et là, dans les îles surtout. Haïti se distingue dans la région par son caractère noir et par sa culture française. Sur le continent, les noirs sont souvent largement établis dans les zones côtières et, par là, en voie de diffusion croissante vers l'intérieur même. Mais l'esquisse du tableau de la population devrait tenir compte aussi des échanges internes de ces populations de compositions variées et des modifications que ceux-ci entraînent à leur tour. Les courants migratoires, de quelque nature qu'ils soient, ont ici des effets d'autant plus grands qu'il s'agit de populations plus hétérogènes.

Toute la structure démographique de la région se caractérise enfin, dans l'ensemble, par une tendance fortement ascendante. De 1937 à 1951, la population de la région (sauf Haïti et Porto Rico) peut être passée de quelque 43 millions à quelque 59 millions, enregistrant une augmentation de 36,9 %, qui est d'ailleurs la même que pour l'ensemble des pays latino-américains (1). Entre les mêmes

(1) Mensaje quincenal de la Direccion General de Estadistica, Guatemala, n° 86, Agosto 15 de 1954, p. 8.

dates, les six pays d'Amérique Centrale et Panama peuvent être passés de 6,7 millions à 9 millions, soit une augmentation de 33 %. Certes, cette croissance pose maints problèmes, mais elle est de nature à permettre une expansion considérable, si toutes les autres conditions de l'expansion sont aussi données.

Avec pareille structure démographique, on est souvent en peine de démêler avec quelque sécurité, dans les traits de caractère nationaux des peuples et de leurs institutions, ce qui est dû au psychisme et au passé lointain par le jeu de l'origine ethnique espagnole ou indienne, ou par celui du métissage, et ce qui est dû soit au fait migratoire, — à la séparation des origines et à la transplantation, — soit aux conditions de vie tropicale.

La très grande majorité des populations mène une vie rurale. La population des villes représente de 10 à 20 % de l'ensemble et comprend la plupart des intellectuels comme la plus grande partie de la population blanche. Les villes concentrent la vie commerciale, la vie culturelle, la vie administrative et politique. A ces activités, les campagnes ont souvent peu participé jusqu'ici; cependant, il faut songer que l'avion date d'hier et l'automobile, voiture ou camion, d'avant-hier, encore que le système routier, souvent, n'ait pas reçu tout le développement nécessaire. L'un et l'autre modifient profondément le système des relations sociales en des régions où le chemin de fer a pénétré tardivement, dans une faible mesure, sans guère progresser.

Mais la loi est faite, dans les capitales, par le groupe dominant du monde des dirigeants. Elle dépend par conséquent de la mentalité de ce groupe et de la compréhension qu'il a pour les problèmes des différents groupes sociaux. Cette compréhension est d'autant plus difficile — intellectuellement et moralement — que les groupes qui composent une société sont plus fortement « dissociés » les uns des autres. Les classes sociales sont, ici, le plus souvent en fort contraste par les différences ethniques et plus encore par les différences économiques. Les premières agissent d'ailleurs en tant que différences socio-culturelles, en raison de la structure sociale même, et produisent un premier type de différences économiques dues à l'inégalité culturelle, à la division du travail et à la distribution de la fortune.

L'activité agricole a posé et pose de diverses manières les problèmes de réforme agraire et de progrès des méthodes et des techniques de travail. Dans l'industrie, si l'on excepte un artisanat rural, d'ailleurs limité jusqu'ici à quelques secteurs d'activité indigène, l'activité artisanale est réduite et n'a guère de traditions. Le phénomène est peut-être commun, dans une certaine mesure, au Nouveau Monde et lié à des conditions de peuplement et de croissance. Par contre, l'industrialisation récente et rapide de certains pays comme le Mexique ou le Venezuela doit être soulignée, tandis que la plupart des autres pays ne sont pas encore réellement entrés dans cette voie.

Les données du problème économique général se caractérisent par l'abondance des ressources en travail et par la rareté des ressources

en capital. Encore s'agit-il d'un travail sans qualification technique. Bien plus, c'est tout le problème du niveau culturel qui est posé, avec une proportion d'analphabétisme qui atteint fréquemment et même dépasse les trois quarts de la population.

Certes, l'obligation scolaire existe légalement; mais dans les zones rurales, nombre de facteurs concourent à éloigner les enfants de l'école. D'ailleurs, les écoles n'y sont pas toujours organisées, faute de moyens ou faute de personnel approprié et, quand elles le sont, elles s'arrêtent fréquemment à la troisième année primaire. Si la proportion de ceux qui terminent l'école primaire peut être très variable de pays à pays, comme elle l'est de zone urbaine à zone rurale, un pourcentage de quelque 10 %, par rapport au nombre de ceux qui commencent les études primaires, peut constituer une *indication typique à cet égard*, ou bien encore on peut dire, avec le même souci de tenir compte de la variabilité de cette donnée, que dans l'ensemble de la population inscrite dans les écoles primaires, il y en a quelque 15 % seulement dans les trois classes supérieures. Mais la population inscrite dans les écoles primaires n'est évidemment pas la population habituellement présente, ni moins encore la population en âge de scolarité. La population inscrite n'est qu'une fraction plus ou moins importante de la population scolaire (1).

Par ailleurs, on sait les difficultés auxquelles se heurte la formation du capital, et les investissements étrangers posent maints problèmes économiques. La structure même des exportations, par la prédominance d'un produit ou d'un très petit nombre de produits, dans beaucoup de pays, rend fragile le circuit international des capitaux. Au surplus, les investissements étrangers revêtent ici des aspects politiques plus aigus.

Le nationalisme est puissant. Il a grandi à un moment où les nationalismes européens rencontraient de plus en plus de contradictions. Il s'est construit le plus souvent par l'intégration du passé indien au sentiment national, et par l'exaltation d'une histoire séculaire qui constitue l'héritage de la vie sur un même sol. L'indépendance, le métissage, la fusion des héritages au niveau de ce que l'on pourrait appeler les idéologies culturelles, malgré la dissociation profonde des conditions socio-économiques de l'indigène et du « ladino », et des types culturels mêmes de l'un et de l'autre, tout cela a produit ce sentiment nationaliste autochtone qui est toujours latent, qui parfois explose, — comme ce fut le cas par exemple dans la révolution mexicaine de 1910.

Mais la nécessité de l'intégration au développement de la civilisation technique et économique contemporaine est pressante, depuis la fin de la seconde guerre mondiale surtout. Il s'agit d'élever le niveau de vie de larges secteurs de populations (santé, alimentation,

(1) Quelque 40 % au Guatemala, par exemple.

vêtement, logement, instruction, éducation), et de combler les écarts d'autant plus rapidement que ces populations sont plus rapidement croissantes. Le problème du développement économique est devenu le problème central. Bien que tous les éléments de la vie sociale soient interdépendants et qu'il soit toujours hasardeux de prétendre établir une hiérarchie des facteurs, du moins dans l'action peut-on penser que les conditions *immédiates* du développement économique sont dans la qualification du travail, de toute espèce de travail, partant dans l'éducation « technique » au sens le plus large du terme, c'est-à-dire l'éducation du savoir faire, d'une part, dans la formation et l'accumulation des capitaux, d'autre part.

Les programmes internationaux de développement économique et la recherche des moyens d'un développement accéléré sont la préoccupation majeure. Nombre d'institutions y contribuent de diverses façons et l'assistance technique se déploie sous des formes multiples. Les Nations-Unies, en particulier, avec la Commission économique pour l'Amérique Latine (C. E. P. A. L.) jouent un rôle essentiel, aussi bien que les diverses organisations spécialisées des Nations-Unies ont chacune leur nécessaire champ d'action. Le panaméricanisme a connu, en particulier par suite de la guerre mondiale, un nouvel essor, et l'Organisation des Etats américains (O. E. A.) exerce son action coopérative. L'aide américaine, en application du Point IV, exécute ses programmes par ses agences d'opérations à l'étranger (F. O. A.) et prend aussi de multiples formes.

Un effort constant est développé en vue de promouvoir l'intégration économique sur un plan régional. C'est en particulier le cas pour les républiques de l'Amérique Centrale où nombre d'institutions « centro-américaines » voient le jour : école supérieure d'administration publique (E. S. A. P. A. C.), Institut de la nutrition (I. N. C. A. P.), projet d'un institut de recherche et de technologie industrielle, etc... Nombre d'institutions sont nées aussi sur le plan interaméricain, tels l'Institut interaméricain de statistique à Washington (I. A. S. I.), ou l'Institut interaméricain de sciences agricoles à Turrialba (Costa Rica), et celui de statistiques économiques et financières au Chili.

Les conditions d'exécution des programmes de toute nature posent bien des questions aux sciences sociales. La prévision des effets et les mesures que ceux-ci appellent n'en posent pas moins. Conditions d'exécution et effets à court ou à long termes imposent un vaste travail de recherches au contact immédiat des réalités sociales du milieu et requièrent un développement correspondant de l'enseignement. Ici aussi se pose un problème de qualification du travail et de développement des compétences. L'enseignement et la recherche dans les sciences sociales est à un tournant, tout comme le rôle traditionnel de l'appareil universitaire dans la région.

§ 2. — Traits spécifiques de l'enseignement des sciences sociales

I. — Courants d'influences :

les « études générales », l'autonomie universitaire

L'enseignement supérieur s'est établi dans quelques pays à l'époque coloniale, ordinairement à l'initiative de l'Eglise catholique et des congrégations religieuses. L'octroi d'un « privilège » royal consacrait la situation juridique de l'établissement en différents cas.

Avec l'indépendance, les gouvernements nationaux ont été conduits à s'occuper de l'enseignement. Le XIX^e siècle a connu les mouvements de laïcisation analogues à ceux de l'Europe occidentale.

Le développement de l'enseignement s'est effectué de manière surtout empirique, mais dans la ligne générale de l'organisation universitaire européenne continentale.

Dans la première moitié du XX^e siècle, de nouvelles Universités sont nées et de nouveaux programmes d'études ont été établis dans nombre d'institutions pour répondre à des besoins nouveaux et au développement de disciplines plus jeunes. Ces créations restent déterminées par la dimension du pays, par le degré de division du travail, par l'orientation particulière des problèmes nationaux.

Mais au cours de cette période aussi, l'on assiste à un changement dans la direction des courants d'idées qui influencent l'organisation universitaire.

Traditionnellement, nombre de jeunes gens, de famille aisée tout au moins, se rendaient en Europe pour y faire ou pour y parachever leurs études universitaires. A la suite de la « grande dépression », pour des raisons économiques, puis à cause de l'incertitude politique qui a précédé la guerre, à cause de la guerre elle-même, et de la situation précaire qui l'a suivie, ces liens culturels se sont relâchés et ne se sont pas rétablis. Par contre, un nombre croissant de jeunes gens fait des études universitaires, soit dans d'autres pays d'Amérique latine, soit aux Etats-Unis. L'attraction des grandes Universités des Etats-Unis jointe à un nombre considérable de bourses de sources diverses, les conduisent à aller puiser dans les Universités nord-américaines les fondements solides de leur vie intellectuelle et professionnelle (1). On peut se demander s'il n'y a pas intérêt, d'un point de vue national et international, à une diversification plus grande de ces échanges culturels. Mais ce qu'il faut surtout noter en ce moment, c'est que pratiquement un grand nombre d'universitaires de plus de 45 ans ont fait des études en Europe, tandis que le plus grand nombre des universitaires de moins de 45 ans qui sont sortis

(1) Selon une déclaration faite le 26 juillet 1954 par le Dr Alberto Lleras Camargo, secrétaire général sortant de l'Organisation des Etats-américains, devenu depuis lors Recteur de l'Université de Los Andes de Bogota, 10.000 étudiants latino-américains environ suivent des cours aux Etats-Unis.

de leur pays et des pays d'Amérique latine ont étudié aux Etats-Unis.

On constate du même coup une certaine tendance à un *infléchissement* du type d'organisation universitaire, en direction des « modèles » suivis aux Etats-Unis. Le changement de direction des courants culturels commence seulement à faire sentir son influence sur l'organisation universitaire. Le « modèle » nord-américain est évidemment très net dans le cas de l'Université de Porto-Rico. Il apparaît aussi dans le cas de Panama avec l'année commune d' « études générales » au seuil de l'Université. Mais cette transformation est surtout apparente dans le souci qui s'est fait jour de divers côtés, d'une reconstruction plus rationnelle et plus efficace du système universitaire et, en même temps, de l'organisation d' « études générales ».

En réalité, dans la région étudiée, le problème universitaire se pose dans des conditions propres aux pays latino-américains et très différentes des Etats-Unis mais très différentes aussi de l'Europe. Cependant, sur un point important au moins, la situation n'est pas sans analogie entre les pays de la région et les Etats-Unis. C'est en ce qui concerne la préparation que les jeunes gens ont reçue dans l'enseignement moyen avant d'entrer à l'Université. Y a-t-il là une situation due, à des échelles différentes, à la construction de pays par voie d'immigration et faut-il l'attribuer au souci de faire servir l'enseignement secondaire à élever le niveau culturel du plus grand nombre ? Ou bien faut-il l'attribuer à quelque autre cause ? Mais la conception et l'état général de l'enseignement moyen justifient pour leur part aux Etats-Unis la construction universitaire à deux degrés et surtout l'institution d'un baccalauréat universitaire d'une durée de quatre ans. Ils justifient aussi dans les années plus récentes l'effort accompli pour développer ce qui a été appelé « general education » et pour asseoir la formation universitaire et la spécialisation sur une base solide. Il y aurait beaucoup à dire sur la nécessité des « études générales » en Europe, au seuil de la vie universitaire, mais il faudrait tenir compte que l'enseignement secondaire est autrement conçu et joue autrement son rôle dans l'Ancien et le Nouveau Monde.

Toujours est-il que, sur ce point, l'expérience nord-américaine suggère, à n'en pas douter, le développement d'une année au moins d' « études générales » au seuil des études universitaires, pour asseoir la formation supérieure sur une base adéquate.

Ce problème est discuté dans plusieurs pays de la région. Et l'on ne peut omettre de considérer qu'à la différence de l'Europe et des Etats-Unis, la durée des études secondaires n'est ici que de cinq ans, le plus souvent (1). Il y a là un problème qui déborde l'enseignement des sciences sociales et concerne l'organisation de tout

(1) Parfois de quatre ans comme en République Dominicaine, mais de six ans à Porto-Rico.

l'enseignement. Mais les conséquences de l'impréparation sont peut-être plus particulièrement graves dans le domaine des sciences humaines, qui requièrent préalablement une maturité intellectuelle suffisante et ne font mûrir que les esprits qui ont déjà atteint ce minimum de maturité.

A un autre point de vue, on constate aussi une tendance, peut-être plus caractérisée, à une transformation de l'organisation universitaire. C'est dans le régime même des Universités. Dans les quelques pays où des Universités privées se sont créées à côté des institutions d'Etat (Mexique, Cuba, Colombie, Venezuela), le régime de ces Universités, par l'obligation d'établir les programmes en conformité des exigences de l'Etat, parfois par la nécessité de faire homologuer les grades conférés, voire par l'assujettissement à une inspection d'Etat, se rapproche davantage du régime des Universités privées de l'Europe continentale que de celui dont jouissent les Etats-Unis.

Dans ces pays, c'est la loi et l'intervention administrative qui règlent les bases de l'organisation des Universités privées, tandis que l'indépendance de celles-ci est totale aux Etats-Unis où l'association apparaît comme le moyen « régulateur » pour régler ce qui a besoin de l'être.

Le régime des Universités d'Etat est lui-même en très nette évolution au cours des dernières années. On assiste à un mouvement caractérisé vers l'autonomie des institutions universitaires de l'Etat. Les formules de la corporation, de l'établissement public, de l'entité d'Etat (entidad estatal) peu importe, répondent à la même préoccupation. Faut-il l'attribuer à l'influence des « modèles » nord-américains ? Peut-être... On a bien constaté aussi en Europe continentale quelques manifestations d'une tendance à l'autonomie dans le régime des institutions universitaires de l'Etat (1). Mais ces manifestations sont timides et le mouvement est à peine amorcé. Par contre, dans les pays de la région, le mouvement est très fort et les manifestations d'autonomie sont palpables. L'on se trouve ici devant un mouvement de croissance propre à la région : assurer plus fermement le statut de l'Université pour la mettre à l'abri des transformations du pouvoir politique et donner à la vie intellectuelle dans le pays une impulsion et une stabilité en rapport à son importance. Le Mexique et Cuba commencent le mouvement en 1933 ; Costa-Rica, Porto-Rico, Guatemala, Panama adoptent des statuts d'autonomie de 1940 à 1946. Honduras projette la même mesure pour 1956... Ces statuts ont des modalités diverses et dans certains cas, comme en Colombie, si le fonctionnement de l'Université est autonome, le Gouvernement reste maître de l'Université par les nominations au Conseil directeur. Ailleurs, l'autonomie est consacrée jusqu'à la détermination automatique de la dotation annuelle de l'Etat par la fixation d'un pourcentage

(1) C'est notamment le cas en Belgique avec la loi du 10 avril 1953.

du montant du budget national des dépenses d'éducation publique (1) ou du budget total des dépenses (2). Au surplus, il faut noter le rôle joué par les étudiants et par leurs représentants dans l'organisation autonome des Universités, le rôle aussi qu'ils ont parfois joué, comme à Cuba, dans la conquête de cette autonomie.

Le développement de l'autonomie universitaire apparaît dans la région comme une étape décisive dans l'histoire des Universités. C'est un événement relativement récent encore, mais il crée des conditions d'organisation pleines de promesses.

II. — *Les programmes de sciences sociales*

1° On ne s'attardera pas aux problèmes posés par l'enseignement des sciences sociales au niveau secondaire. Le problème a été abordé et mérite d'être traité de façon approfondie. Mais l'objet central est ici l'enseignement universitaire. Et c'est en fonction de celui-ci que l'on a touché aux problèmes de l'enseignement secondaire.

Cependant, un fait est évident. Il ne vient à l'esprit de personne de demander qu'une formation plus étendue dans les sciences sociales soit donnée aux élèves de l'enseignement secondaire en vue de les préparer aux études universitaires de sciences sociales. Le problème des sciences sociales dans l'enseignement secondaire ne réside pas dans la préparation à la spécialité universitaire des sciences sociales et l'on a rappelé opportunément que des économistes même souhaitent que les jeunes gens arrivent à l'Université avec une formation solide, mais n'aient pas reçu d'enseignement économique dans l'enseignement secondaire (3). Le problème des sciences sociales dans l'enseignement secondaire est exclusivement une question de finalité de l'enseignement secondaire à caractère général et de rôle que les sciences sociales peuvent jouer pour leur part dans l'accomplissement de cette finalité même. Les sciences sociales dans l'enseignement secondaire, à peine d'y être un corps étranger, n'y ont pas d'autre but que de contribuer à la mission propre de cet enseignement. C'est là le critère d'après lequel on peut étudier et résoudre le problème. On conçoit qu'il s'agit là de tout un problème en soi, qu'il fallait bien, pour des raisons de méthode et de bonne organisation, distinguer du problème de l'enseignement universitaire des sciences sociales.

Mais on comprend aussi l'intérêt majeur que portent à ce problème, comme à celui des études sociales dans l'enseignement primaire, nombre de professeurs des Universités de la région. En raison de la structure même des Universités, comme de la structure sociale, nombre de professeurs ont commencé par enseigner dans l'ensei-

(1) Au Costa-Rica, 10 %.

(2) Au Guatemala, 1 % et, depuis le décret n° 10 du 6-7-1954, 2 %.

(3) V. Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur, Sciences économiques, Unesco 1954, p. 22.

gnement primaire et dans l'enseignement moyen. De plus, dans les pays neufs de façon souvent plus effective que dans les vieux pays d'Europe, l'Université, de création souvent récente, se sent plus particulièrement responsable du développement culturel du pays sous tous ses aspects.

En fait, dans l'état actuel des choses, ce que l'on appelle les « sciences sociales » ou les « études sociales » dans l'enseignement secondaire consiste foncièrement dans les cours de géographie et d'histoire et dans l'éducation civique. Dans quelques cas, on a noté l'existence, pour certaines sections au moins, de cours de sociologie (Guatemala, Cuba et Porto-Rico), d'économie politique (Guatemala, Cuba et Porto-Rico), de « sciences sociales » comprenant des questions de sociologie, d'économie et de civisme (Nicaragua), ou des questions de sociologie, d'économie et de psychologie (Porto-Rico et République Dominicaine) ou de sociologie, d'anthropologie, de politique, etc... (Venezuela). Mais on doit surtout noter un effort assez répandu pour intégrer, dans le souci d'une connaissance à portée plus générale de l'homme et des sociétés, les cours de géographie et d'histoire. A vrai dire, la tâche n'est pas facile. Dans le domaine de la géographie, elle impose une réduction de la géographie physique, voire une transformation radicale des perspectives dans ce domaine et une prédominance décisive de la géographie humaine. Dans le domaine de l'histoire, elle requiert une réforme des matières en direction de l'histoire sociale et culturelle, avec l'introduction d'une systématisation dans l'étude des structures. De part et d'autre, il s'agit de comprendre les faits humains géographiques ou historiques comme des cas particuliers, — des situations dans l'espace et dans le temps — de types de phénomènes à caractère plus général. Peut-on y parvenir sans cesser de faire de la géographie et de l'histoire à proprement parler?... On peut en douter. Toujours est-il que cet effort d'intégration conduit à repenser l'ensemble des programmes et à mettre plus d'unité, de logique, de méthode, là où trop souvent le disparate régnait en maître.

2° Au niveau universitaire, l'enseignement des sciences sociales est tout d'abord représenté dans les programmes des *études juridiques*. La science du droit, comme telle, est par excellence une science sociale. Mais l'enseignement du droit est traditionnellement orienté à la formation « technique » du juriste, c'est-à-dire à la connaissance formelle des règles de droit et à la technique de leur interprétation et de leur application. Cette orientation au nécessaire formalisme juridique, par la nature du système juridique ou par quelque autre raison, est probablement plus accentuée encore dans les pays anglo-saxons que dans les pays latins ou germaniques. Et cela peut expliquer que la séparation des études juridiques et des autres études de sciences sociales dans l'enseignement universitaire ait été plus complète dans les premiers que dans les seconds.

Même conçue comme l'étude technique du système des règles, la connaissance du droit ne laisse pas de contribuer considérablement à la connaissance des sociétés, du moins si elle est située dans d'autres perspectives et s'éclaire par l'étude complémentaire d'autres sciences sociales.

Les études juridiques dans les pays de la région sont de type latin. Partout, elles comprennent aussi certains enseignements de sciences sociales : partout la sociologie et l'économie, souvent la statistique, la philosophie du droit, parfois la criminologie, la science politique, la démographie... Dans plusieurs cas, la faculté où s'accomplissent les études de droit, porte le nom de faculté des sciences juridiques et sociales (Guatemala, Honduras), de faculté de jurisprudence et de sciences sociales (El Salvador), de faculté de droit et de sciences politiques (Panama, Colombie), mais ne comporte pas d'autre programme que celui des études juridiques. Enfin, on notera que le droit comparé ne s'est pas développé.

3^o L'enseignement universitaire des sciences sociales a pris un développement spécifique par l'établissement de programmes d'*études économiques* et d'*études administratives*. Ces deux groupes d'études sont souvent jumelés ou associés de l'une ou de l'autre manière. Par ailleurs, les études économiques offrent tantôt deux programmes distincts correspondant aux préoccupations respectives de l'administration des entreprises et de la comptabilité d'une part, de la théorie économique et de ses applications d'autre part, tantôt l'un ou l'autre de ces deux programmes ou bien un seul programme combinant ces deux ordres de préoccupations.

Au Costa-Rica, l'école des sciences économiques et sociales comprend un département d'économie et un département qui unit l'administration et la comptabilité. Au Guatemala, la faculté des sciences économiques comprend deux départements, l'un de science économique proprement dite, l'autre de sciences commerciales, soit de technique des affaires, et au Honduras, la faculté des sciences économiques réunit les deux préoccupations en un seul curriculum. Le Nicaragua vient d'établir une École nationale d'économie et d'administration et El Salvador a une faculté d'économie. Panama groupe dans la faculté des sciences économiques et administratives (outre une école de service diplomatique et une école de service social), une école d'administration publique et une école de commerce.

A Cuba, la situation diffère d'Université à Université. L'Université de La Havane comprend, en dehors de la faculté de droit, une faculté de sciences sociales et de droit public, qui confère notamment une licence en droit administratif et à laquelle est annexé un Institut de droit administratif. L'Université comprend aussi une école de sciences commerciales, avec des études pour le doctorat en sciences commerciales et d'autres pour le titre de « contador publico ». Par ailleurs, il existe une école de sciences commerciales à l'Université

d'Orient et une faculté de sciences économiques a récemment été créée à l'Université nationale maçonnique José Martí. A Porto-Rico, en dehors de l'importance que prend l'économie dans la spécialisation correspondante du baccalauréat (académique) en sciences sociales, il faut rappeler l'existence du « colegio de administracion de negocios » et celle de l'école d'administration publique et de sa spécialisation économique, au « colegio de ciencias sociales ». Dans la République dominicaine, une école de sciences économiques est annexée à la faculté de droit.

Au Mexique, à l'Université nationale autonome, l'Ecole nationale d'économie, dont le programme d'études est axé sur la théorie économique, sans négliger les aspects « pratiques », a pris un développement croissant depuis 1940. En Colombie, les facultés de sciences économiques, à l'Université nationale et à l'Université del Atlantico, offrent un programme comportant les principales branches de l'économie; il en va de même, on l'a vu, à la section économique de la faculté des sciences juridiques et économiques de l'Université catholique « javeriana », ainsi qu'aux créations récentes du Gimnasio moderno (faculté d'économie industrielle et commerciale) et à l'Université de Los Andes. Au Venezuela, la faculté de sciences économiques et sociales de l'Université centrale comprend notamment un département d'économie et un département d'administration commerciale.

En résumé, on peut dire que, sous quelque forme que ce soit, les *études économiques* ne font tout à fait défaut qu'à Haïti. Par contre, les *études administratives* ne sont pas spécifiquement organisées au Guatemala, au Honduras, à El Salvador, à Haïti, dans la République Dominicaine, au Mexique, en Colombie, au Venezuela.

Mais il faut mentionner ici l'importante Ecole supérieure d'administration publique d'Amérique centrale, créée par les services d'assistance technique des Nations-Unies en 1953 et établie à San José de Costa-Rica (1).

On notera aussi que la plupart des sections d'études économiques et d'études administratives ont été établies ou se sont effectivement développées au cours des dix ou quinze dernières années.

⁴⁰ Les programmes d'études dans le domaine des *sciences politiques* et des *relations internationales* sont beaucoup plus rares.

Certes, l'accent est mis parfois dans les écoles de droit sur l'étude des problèmes de Gouvernement, comme à Panama. Mais les programmes d'études organisés spécifiquement dans ce domaine ne se présentent guère que dans quelques pays. On les trouvera dans une certaine mesure à Panama, où la faculté des sciences économiques et administratives comprend une école de service diplomatique, à Cuba, où la faculté de sciences sociales et de droit public de La Havane

(1) Elle est dirigée par le Dr Enrique Tejera Paris (Venezuela).

confère, à côté de la licence en droit administratif, la licence en droit diplomatique et consulaire, et à Porto-Rico, où le baccalauréat (académique) en sciences sociales comporte une spécialisation en science politique (gobierno). Ces études se sont surtout établies au Mexique, où l'École nationale de sciences politiques et sociales de l'Université nationale autonome, de création toute récente, comporte une section de sciences politiques, une section de sciences diplomatiques et une section de consulat. Enfin, au Venezuela, la faculté de sciences économiques et sociales de l'Université Centrale comprend un département d'études internationales.

5° Les programmes d'études dans le domaine de la *sociologie*, de l'*anthropologie culturelle* et *sociale* sont également limités à un petit nombre de pays et sous des modalités très diverses. Quant à la *psychologie sociale*, si du moins elle doit être considérée comme une discipline autonome et non comme une partie des études de psychologie ou une partie des études de sociologie selon l'orientation qu'on lui donne, elle apparaît quelquefois dans les programmes de psychologie et de sociologie ou en relation avec d'autres domaines des sciences sociales, mais, pas plus qu'en Europe, elle n'a donné lieu à l'établissement de programmes spéciaux.

a) L'enseignement de la *sociologie* s'est développé, mais en union avec le service social, au Costa-Rica, où l'École des sciences économiques et sociales comprend un département de sociologie et de service social. Si ce département compte plusieurs cours de sociologie, il faut cependant noter que l'orientation au service social y est nettement dominante. La sociologie y fortifie la préparation au service social, mais l'orientation au service social limite quelque peu le champ de développement de la sociologie et de ses applications dans les perspectives du programme (1).

À Cuba, le doctorat en sciences sociales de la faculté de sciences sociales et de droit public de La Havane ne peut être considéré comme une section de sociologie. À Porto-Rico, le baccalauréat (académique) en sciences sociales comporte une spécialisation en sociologie. Il faut rappeler l'existence dans cette Université du Centre de recherches sociales, de l'Institut des relations du travail, de l'Institut des problèmes de la coopération.

Au Mexique, à l'Université nationale autonome, l'école nationale de sciences politiques et sociales comprend une section de sciences sociales, au sens strict du terme, c'est-à-dire une section dont le

(1) On notera au passage l'existence d'une école de service social à la faculté des sciences économiques et administratives, à Panama; d'une école de service social annexée à la faculté de sciences sociales et de droit public de l'Université de la Havane, à Cuba; d'une école de service social au « colegio de ciencias sociales », à Porto-Rico; d'écoles de service social à l'Université nationale autonome de Mexico.

Il existe en outre des écoles de service social extra-universitaires au Guatemala, à El Salvador, en Colombie, au Venezuela.

programme est axé sur les diverses branches de la sociologie et sur les disciplines connexes. En Colombie, on rappellera l'existence de l'Institut d'études sociales et économiques, avec son département de sociographie, à l'Université catholique « javeriana ». Au Venezuela, on a vu qu'à l'Université centrale, la faculté des sciences économiques et sociales crée actuellement un département de sociologie et d'anthropologie culturelle, avec une section de spécialisation en sociologie. En outre, l'*Instituto de psicosisintesis y Relaciones humanas* travaille dans ce domaine.

b) L'enseignement des diverses branches de l'*anthropologie culturelle et sociale*, s'il figure à plusieurs reprises sous une forme générale dans quelques programmes d'études, ne s'est développé en des programmes spécifiques que dans peu de pays.

Le centre d'enseignement et de recherche le plus important est ici le Mexique, avec l'École nationale d'anthropologie et d'histoire, qui dépend de l'Institut du même nom et constitue, au point de vue académique, on le sait, le département d'anthropologie de la faculté de philosophie et lettres de l'Université nationale autonome de Mexico.

Haïti possède un centre privé, subventionné, avec l'Institut d'ethnologie. La Colombie a l'Institut Colombien d'anthropologie, dépendant directement du ministère de l'éducation. Enfin, au Venezuela, le département de sociologie et d'anthropologie culturelle en voie de création à la faculté des sciences économiques et sociales comportera un enseignement étendu et une section de spécialisation en anthropologie.

6° On a vu aussi que l'enseignement des sciences sociales joue un certain rôle dans les facultés de philosophie et lettres et d'éducation, du moins dans les écoles ou départements de philosophie, d'histoire, de géographie, de pédagogie. C'est particulièrement le cas pour l'enseignement de la sociologie.

Mais les départements qui sont en rapport le plus étroit avec les sciences sociales sont ceux d'*histoire* et de *géographie*. Un enseignement de l'histoire est organisé dans la plupart des pays, sauf au Honduras, à El Salvador, à la République dominicaine. La formation du géographe est le plus souvent liée à celle de l'historien.

Cependant, il faut tenir compte du fait qu'en ce domaine le souci principal est celui de la préparation des futurs professeurs d'histoire et de géographie ou d'études sociales dans l'enseignement secondaire. Dans plusieurs pays, cette formation est dispensée par l'organisation d'écoles normales supérieures, qui comportent un département ou une spécialisation en sciences sociales. C'est le cas de El Salvador qui possède une École normale supérieure; de Haïti, avec l'École normale supérieure qui fait partie de l'Université; de Porto-Rico, avec le « colegio de pedagogia »; de la Colombie, avec l'École normale supérieure dépendant du Ministère de l'éducation nationale, et du

Venezuela, avec l' « Instituto pedagogico ». Dans les autres pays, là où la formation universitaire des futurs professeurs de l'enseignement secondaire est effectivement organisée, la faculté des lettres (ou de « humanidades ») confère, avec le grade académique, la qualité professionnelle de professeur de l'enseignement secondaire en sciences sociales ou en histoire et géographie.

7° L'enseignement des sciences sociales ne joue aucun rôle dans la formation *générale* des étudiants universitaires, sauf à Panama et à Porto-Rico.

Il ne joue que très rarement un rôle, d'ailleurs extrêmement restreint, comme auxiliaire de la formation « professionnelle » en dehors des études de sciences humaines. Le cas le plus fréquent, à cet égard, est celui de l'économie inscrite au programme des ingénieurs et des agronomes.

III. — *L'enseignement universitaire et les professeurs*

La valeur de l'enseignement universitaire dépend nécessairement de l'existence d'un corps professoral compétent et dévoué à sa tâche en toute indépendance. La compétence est affaire de formation et de choix des hommes. L'efficacité de la fonction dépend, pour une large part, du statut du professeur et de ses conditions de travail.

1° *La formation des futurs professeurs* n'est organisée de façon *systématique* dans aucun des pays de la région. Il en est de même d'ailleurs dans beaucoup de pays d'Europe. D'un côté comme de l'autre, des traditions plus ou moins fidèlement observées permettent aux étudiants qui ont manifesté des aptitudes et du goût pour l'enseignement universitaire de se donner une formation supérieure, postérieure aux études universitaires communément faites, et de se préparer à l'exercice de l'enseignement. Mais, à défaut d'une organisation méthodique, ces procédures traditionnelles ont une efficacité très variable et souvent relative à la structure sociale du pays et à ses institutions académiques.

Nulle part dans la région, les études post-universitaires n'existent normalement dans le domaine des sciences sociales. Au Costa-Rica, à Panama, à Haïti, à Porto-Rico, il n'y a pas de doctorat organisé. Au Nicaragua, à El Salvador, et dans la République dominicaine, c'est le titre de docteur qui couronne les études et non celui de licencié. Il en est à peu près de même à Cuba pour le grade de docteur en sciences sociales. Au Guatemala, le doctorat peut être obtenu après la licence, en suivant un programme établi selon certaines règles générales et approprié à chaque cas sous la direction des professeurs intéressés. Au Honduras, un programme est prévu pour le doctorat en droit. Les études de doctorat ont reçu une certaine organisation, dans plusieurs cas, au Mexique (1).

(1) Nous manquons de données précises sur ce point en ce qui concerne la Colombie et le Venezuela.

De toute façon, la possibilité de former des spécialistes est réduite dans la plupart des cas, même si quelques instituts spécialisés, là où il en existe, ouvrent aux diplômés la possibilité de continuer des études plus approfondies (1). Il y a là un problème général d'échelle des institutions universitaires en rapport à la dimension sociale, économique et culturelle de chaque pays.

Aussi, c'est principalement à l'étranger qu'un certain nombre de diplômés vont poursuivre leur formation. Le nombre des bourses d'études à l'étranger s'est multiplié, surtout dans les années récentes. On va aux Etats-Unis, en Europe parfois, dans certaines Universités d'Amérique latine aussi, comme au Mexique et au Chili.

Cette formation à l'étranger des meilleurs parmi les diplômés présente tous les avantages qui sont liés aux voyages d'études, aux contacts de culture, à la fréquentation des centres universitaires les plus avancés. Mais tous les jeunes gens qui exerceront l'enseignement universitaire, ni tous ceux qui ont besoin d'une spécialisation dans l'exercice de leur profession quelle qu'elle soit ne vont se former à l'étranger : cela reste nécessairement affaire d'une minorité. Par ailleurs, la formation à l'étranger n'est pas nécessairement tout bénéfique dans toutes les conditions. Les études, dans n'importe quel pays, sont nécessairement plus ou moins implicitement organisées et dirigées en fonction de l'utilisation que le diplômé fera de ses connaissances dans le pays. Ainsi les études à l'étranger entraînent un double « dépaysement » de l'étudiant. D'une part, en se rendant à l'étranger, il ne perçoit pas toujours les composantes plus ou moins voilées de sa nouvelle vie d'études et de l'enseignement qu'il reçoit. Une bonne part de la portée réelle des études lui échappe. D'autre part, au retour, il est pourvu d'un ensemble de connaissances, de méthodes, de techniques, qu'il est enthousiaste de mettre en œuvre dans son pays, mais qui n'y sont pas utilisables comme telles : il n'est pas préparé à l'exercice de la profession ou à l'enseignement universitaire *dans sa région*; c'est-à-dire dans un contexte culturel, dans un milieu institutionnel de type très différent, pour lequel il faudrait *repenser* connaissances, méthodes et techniques dans leurs contours précis et à partir d'une vision suffisamment claire du monde dans lequel il faut les appliquer. Il est d'autant moins préparé à faire ce travail, qui est d'ailleurs au-dessus des possibilités d'un homme isolé, qu'il est plus convaincu de la supériorité des précieuses acquisitions qu'il a faites au cours d'un séjour à l'étranger pour lequel il fut choisi. Ainsi voit-on quelquefois une classe d'intellectuels peu au courant des réalités propres du pays, tenter d'y introduire par voie législative ou autrement des mesures dont il se peut que le principe soit excellent,

(1) Dans ce sens, on note aussi à Cuba, les cours d'été de l'Université de la Havane. Ces cours portent sur des sujets particuliers, telles les méthodes de recherche, les recherches sur le développement de nouvelles industries, l'évolution de la population cubaine, etc...

mais qui sont inadéquates parce que ce principe devrait trouver là pour le moins d'autres voies de mise en œuvre ou conduire à la recherche de solutions toutes différentes. Combien souvent n'arrive-t-il pas qu'un dirigeant, se souvenant de ce qu'il a rencontré à l'étranger, veuille l'introduire purement et simplement dans son pays, sans penser que là où il l'a trouvé, ce programme, cette mesure, cette forme sociale quelconque fut le résultat de tout un processus de création ?

Comment s'étonner de cette tendance, si l'on songe que l'expérience des dernières années l'a manifestée à l'évidence à un niveau supérieur de formation scientifique, celui des experts d'assistance technique internationale, où des hommes hautement qualifiés ont cru pouvoir « transposer » ce qu'ils faisaient ailleurs au lieu de le « recréer » dans les situations nouvelles ? On peut profiter de l'acquis qui donne la solution antérieure d'un problème, mais il s'agit toujours, le but fût-il le même, de résoudre un *nouveau* problème lorsque les données en sont différentes du fait du changement de milieu.

Les conséquences de l'échec dû à l'inadaptation sont plus graves dans le cas des diplômés nationaux qui ont poursuivi des études à l'étranger que dans celui d'experts internationaux. L'expert qui échoue quitte le pays. Le boursier revenu de l'étranger s'établit définitivement dans le pays et les premiers échecs risquent de le conduire soit à croire à l'inutilité de ses efforts et à l'infériorité inavouée de son milieu, soit à faire ce que l'on fait d'habitude sans trop s'occuper de la formation reçue. Quelle que soit son attitude au reste, les efforts qu'il peut tenter pour introduire des solutions toutes faites, importées d'ailleurs, sont un facteur de perturbation dans le milieu. Ces fausses solutions retardent l'examen des vrais problèmes et la mise en application des mesures appropriées, et, s'ajustant mal aux réalités nationales, elles tendent à dissocier le milieu en deux secteurs dont l'un, plus proche des conditions auxquelles les solutions répondaient originairement, devient de plus en plus étranger à l'autre qu'il ignore et devrait servir.

Ces observations ne diminuent en rien l'intérêt capital et la haute portée formative d'un séjour d'études plus ou moins long à l'étranger. Elles font voir que c'est là un vin capiteux qu'il ne convient de faire absorber qu'à ceux dont la tête est la plus solide. Le bénéfice des études à l'étranger est à de certaines conditions qu'il faut respecter par un ensemble de mesures et de précautions bien étudiées.

Tout d'abord, il est nécessaire que la sélection des boursiers retienne ceux qui ont déjà une certaine expérience humaine, une maturité du jugement, qui sont moins question de science que de conscience et de discipline morale de l'intelligence. Par conséquent, les boursiers ne peuvent être trop jeunes, mais ils ne peuvent non plus être trop âgés à peine de ne plus pouvoir faire à l'étranger

les adaptations rapides que demande ce nouvel apprentissage. Cependant, il paraît indiqué qu'ils aient poussé au maximum dans leur propre pays l'étude première du domaine qu'ils s'en vont approfondir et il paraît nécessaire que le pays leur offre au moins, dans ce domaine, la possibilité d'amorcer une spécialisation. Il faut qu'ils aient pris conscience, avant de partir, et par référence à leur propre pays, des problèmes qu'ils vont étudier à l'étranger.

Par ailleurs, il importe qu'ils aient là-bas constamment conscience des relations entre le milieu et l'ensemble des connaissances, des méthodes, des techniques qui leur sont enseignées. Il faudrait qu'ils soient à même d'en apprécier l'utilisation en fonction de leur propre milieu et qu'ils soient préparés, au moins moralement, c'est-à-dire quant à l'attitude d'esprit, à des conditions d'exercice de la vie professionnelle et de l'enseignement qui seront matériellement et socialement toutes différentes. En règle générale, cette préparation sera difficile à réaliser à l'étranger même, sinon là où se trouveraient un grand nombre de boursiers. Mais au retour, une phase de transition paraît nécessaire pendant laquelle le boursier devrait, avec l'aide nécessaire, achever de mûrir son expérience étrangère au contact des réalités de son pays et s'exercer à repenser de mêmes *types* de problèmes dans des contextes sociaux différents.

Si l'on considère en particulier l'enseignement universitaire des sciences sociales, on voit donc que, pour importantes, pour indispensables qu'elles soient, les études à l'étranger ne résolvent pas tout le problème de la préparation du futur professeur à l'exercice de sa mission dans le cadre institutionnel et dans les conditions de milieu où il lui faudra l'exercer.

Il est naturel dès lors que soit posé le problème de la formation du futur professeur dans le pays même, tout au moins le problème de la part de formation qui doit lui être impartie dans le pays pour qu'il conçoive sa tâche de façon convenable, pour qu'il pratique les méthodes d'enseignement et de recherche de manière appropriée, pour qu'il s'oriente à l'étude des problèmes propres du pays. La préparation des futurs professeurs d'Université ne peut d'ailleurs être isolée ici de la spécialisation dans un domaine déterminé du savoir. Et le problème se pose en même temps du degré de spécialisation des études de sciences sociales nécessaire en chaque pays. L'étude de ce double problème, degré de spécialisation des études dans le pays, et formation des futurs professeurs et autres spécialistes, fait rapidement apparaître que des pays de dimension réduite ne peuvent trouver de solution que dans la voie d'une coopération internationale avec ceux qui, dans une même aire socio-culturelle, affrontent les mêmes difficultés.

²⁰ Le *recrutement*, la *nomination* et la *promotion* des professeurs d'Université suivent des procédures variées.

a) Dans un nombre croissant de pays on procède par voie de « concours » ou de « concours-opposition ». Il est fait appel public

aux candidats, à l'initiative de l'Université. Les candidatures sont examinées par comparaison des « antécédents » des candidats, qui sont appelés à fournir en outre un programme de l'enseignement qu'ils postulent. En certains cas, en présence de plusieurs candidats d'égal mérite, une épreuve publique peut être imposée en vue de les départager. Mais on notera qu'en général, aucun grade universitaire ou aucun titre déterminé n'est absolument requis.

Telles sont les grandes lignes de la procédure suivie au Costa-Rica, au Guatemala, à El Salvador, à Panama, à Cuba, au Mexique. Les facultés intéressées sont consultées et la nomination est faite par le Conseil universitaire (1).

A Porto-Rico, le système est analogue, mais suit les mêmes développements que dans les Universités nord-américaines. Le recteur nomme sur recommandation des chefs de département et des doyens respectifs et sous réserve d'approbation par le Comité universitaire.

Par contre, au Honduras, le système de « concours-opposition » a été essayé puis abandonné pour en revenir à la nomination par le pouvoir exécutif sur proposition du doyen par l'intermédiaire du recteur. Il n'y a non plus ni concours, ni formule d'opposition au Nicaragua. Dans la République Dominicaine, le recteur fait annuellement l'attribution des cours, qui peut être renouvelée indéfiniment. En Colombie, depuis quelque cinq ans, la nomination appartient aussi aux autorités politiques.

Aucune procédure de « concours » n'est non plus signalée pour El Salvador, pour Haïti et pour le Venezuela.

b) Comme il n'y a pas de formation particulière des futurs professeurs, les candidats se recrutent parmi les « professionnels » qui font valoir leurs titres. C'est là l'un des éléments qui expliquent que la fonction universitaire, dans la plupart des cas, soit exercée en quelque sorte à titre supplémentaire par des personnalités qui se consacrent et continuent à se consacrer à leur vie professionnelle.

Dans quelques cas ont été créés des postes d'assistants attribués à des jeunes qui ne font pas partie du corps professoral par cette nomination : ainsi à Panama, où ces « asistentes » sont nommés par le Comité universitaire sans concours, mais sur recommandation des professeurs titulaires, et où ils ont à suivre les mêmes procédures pour poser leur candidature à une chaire vacante; ainsi au Mexique où il existe des « ayudantes », mais où le candidat à une chaire doit avoir servi pendant un an comme « ayudante » auprès du titulaire d'une chaire de la spécialité avant de pouvoir se présenter aux « concours-opposition », à l'exception toutefois des porteurs d'un grade conféré par les facultés de philosophie et lettres et de sciences si le candidat est seul à se présenter; ainsi enfin, au Venezuela, où

(1) A El Salvador, le Doyen propose et la nomination est faite par le Recteur.

des étudiants qui se sont distingués peuvent occuper un poste d'assistant (*ayudantia*).

c) Le statut administratif et financier des professeurs, notamment les diverses catégories de professeurs, la carrière et l'avancement, les barèmes, les droits et obligations, sont fixés dans plusieurs cas par des règlements d'administration émis par l'Université ou par l'Etat, selon le régime universitaire.

Il ne paraît pas utile ici de faire l'analyse comparative de ce statut. On se contentera d'observer que la liberté académique, entendue comme liberté de la chaire, est habituellement respectée dans la plupart des pays. Il ne paraît cependant pas douteux que les régimes universitaires d'autonomie renforcent considérablement cette liberté.

Mais ce qu'il semble important d'examiner avec quelque détail pour comprendre la situation *réelle* des Universités de la région, c'est l'exercice même de la fonction de professeur. Quelle activité cette fonction comporte-t-elle exactement ? Dans quelle mesure le professeur est-il au service de l'Université et de l'enseignement universitaire ?

3° La fonction du *professeur d'Université* n'est pas normalement considérée comme une activité professionnelle spécifique. C'est une activité supplémentaire ou complémentaire qu'exercent des professionnels distingués. Le mode de recrutement favorise cette conception. Mais il est lui-même corrélatif au type d'organisation de l'Université. Des raisons budgétaires peuvent expliquer cette situation : les dépenses à faire pour le personnel enseignant seront plus réduites de cette manière. Mais si les limitations financières sont déterminantes, au moins à court terme et une fois établi un certain niveau traditionnel de dépenses, il ne paraît pas certain qu'il ne faille pas chercher dans des raisons plus profondes l'explication de cette situation. Au demeurant, l'établissement des budgets, s'il dépend de l'état des ressources, est lui-même le reflet d'une certaine conception des besoins et de leur hiérarchie. Dans les limites d'un même montant, l'on peut faire des affectations très différentes, et attribuer plus ou moins d'importance relative à la multiplication des cours, des programmes d'études, des écoles, ou suivre une politique de limitation jointe à un effort de développement maximum de ce que l'on établit.

En réalité, on doit se demander si, indépendamment des possibilités budgétaires de rémunération, le caractère de la fonction de professeur n'est pas lié à l'état antérieur de la structure sociale et à un système de représentations de l'enseignement universitaire et de la fonction de professeur, qui s'est formé à partir de la structure sociale ancienne et qui n'a pas encore été dépassé dans les conditions du monde contemporain. Dans un monde qui s'est établi, dominé initialement par le souci de la subsistance, l'enseignement universitaire (déjà d'ailleurs l'enseignement secondaire et peut-être tout enseignement) est un luxe social. Cette conception, de façon générale, n'est plus

dominante et de larges milieux pensent que l'enseignement universitaire est un élément essentiel du développement social dans le monde d'aujourd'hui. Mais, de cette conception, on n'a pas tiré toutes les conséquences. On ne s'est pas décidé encore à repenser l'organisation en fonction du rôle actuel des Universités et à les doter d'un personnel voué au travail scientifique pour la formation des dirigeants de demain. Mais trouverait-on dans le pays les hommes décidés à faire une carrière universitaire ? Dans beaucoup de cas, les personnalités distinguées qui posent leur candidature à une chaire universitaire le font pour une raison d'intérêt professionnel, le prestige supplémentaire qu'ils vont y trouver dans leur profession même, soit pour une raison d'intérêt financier, soit par sentiment ou par goût pour l'enseignement supérieur, sorte de violon d'Ingres auquel il leur est agréable de consacrer une minime fraction de leur temps... Mais si la fonction de professeur faisait vivre honorablement son homme, trouverait-on des candidats à la carrière ? L'expérience faite à El Salvador laisse perplexe. On y prétend la rémunération avantageuse et la considération plutôt haute. Cependant l'Université a dû et doit passer contrat avec des professeurs étrangers, parce que les nationaux se refusent à faire de l'enseignement leur activité professionnelle. Il faut nécessairement tenir compte que le nombre de jeunes gens qui se sont donnés une formation digne d'une carrière universitaire est relativement faible dans la région. Lorsqu'ils possèdent une telle formation, des perspectives paraissent s'ouvrir à eux, qui donnent plus de satisfactions aux ambitions et, dans l'état des traditions, il peut leur sembler, à tort ou à raison, que la « carrière » de professeur leur interdira les formes d'ascension que le « rang » de professeur sert avec tant d'à propos. La « carrière » de professeur est une innovation sociale à laquelle la mentalité n'est pas faite et le fait du petit nombre de diplômés très qualifiés assure souvent à ceux-ci une position de quasi-monopole. C'est dès le début sans doute que de jeunes éléments doivent être formés dans l'intention de consacrer leur vie professionnelle à l'Université pendant tout le temps qu'ils y seront attachés.

On ne peut dissimuler la gravité du problème dans le système universitaire de la région. C'est là probablement sa faiblesse capitale. Mais on peut difficilement espérer un progrès réel des Universités, si celles-ci ne s'incarnent pas dans un nombre suffisant de personnalités qui leur consacrent toute leur vie *professionnelle*.

On n'entend pas nier l'utilité considérable qu'il y a pour une Université à s'assurer la collaboration de personnalités qui se sont distinguées dans l'exercice de leur profession et qui peuvent faire profiter leurs élèves d'une expérience professionnelle de qualité. Ceci est particulièrement vrai pour l'enseignement de certaines matières, dans le domaine des sciences sociales, qui sont étroitement liées à une expérience *actuelle*. Mais, dans beaucoup de cas, une expérience pratique sera un heureux élément d'une formation spécia-

lisée sans qu'il soit nécessaire qu'elle soit actuellement continuée. Il faut normalement que les professeurs, après avoir acquis la formation nécessaire à leur enseignement et la part d'expérience que cette formation comporte, se consacrent à la vie universitaire, c'est-à-dire à l'enseignement et à la direction des élèves, à la réflexion et à la recherche dans leur domaine propre. Hors de là, une Université ne peut vivre que d'une vie débile, constituant pour tous ceux qui la représentent une part accessoire de leur vie professionnelle.

Dans l'état actuel des choses, la fonction du professeur d'Université est ici conçue comme une prestation horaire et rémunérée comme telle sur la base du nombre de leçons hebdomadaires. La fonction ainsi conçue comporte une hiérarchie de professeurs extraordinaires et ordinaires, ou de suppléants, de chargés de cours (*encargados de catedra*) et de titulaires, ou bien de professeurs assistants, d'agrégés, d'associés ou de titulaires, ou toute autre différenciation organique. Les diverses catégories de professeurs établies de la sorte n'en répondent pas moins à l'exercice d'une fonction conçue comme une prestation horaire (*profesores de horas sueltas*) même lorsqu'un maximum hebdomadaire de prestation est prévu et atteint ⁽¹⁾.

Un mouvement de réforme se dessine cependant dans un petit nombre de pays, il est vrai, mais avec décision. Au Costa-Rica, l'Université est entrée résolument dans la voie d'instituer graduellement un nombre croissant de professeurs à temps plein. La fonction prend ainsi son caractère professionnel, et se partage entre l'enseignement, les travaux pratiques avec les étudiants et la recherche personnelle. Au Guatemala, l'Université compte quelques professeurs à temps plein. A Porto-Rico, à la faculté des sciences sociales, 53 professeurs sur 61 sont à temps plein et font douze heures de cours par semaine ⁽²⁾. Au Mexique, l'Université nationale autonome réalise progressivement un plan qui augmente considérablement le nombre des professeurs de carrière (*profesores de carrera*) pour la nomination desquels les exigences académiques sont plus sévères et comportent diverses catégories et divers taux de traitements. En Colombie, l'Université nationale et quelques autres Universités comptent un petit nombre de professeurs à temps plein. Il en est de même au Venezuela.

Comme tout changement social, le passage du système de prestation horaire à une conception professionnelle de l'enseignement universitaire n'est pas facile à opérer. Il faut trouver les hommes et il faut trouver les ressources. Il semble bien cependant qu'il n'y ait pas de réforme plus urgente ni plus heureuse pour le développement de la vie universitaire. Mais elle doit vaincre des habitudes du milieu

(1) Et dans ce cas, la charge est parfois appelée charge complète comme par exemple, à Panama, une charge de douze heures par semaine.

(2) On notera que l'Université de Porto-Rico a institué l'année sabbatique avec traitement complet et confère des bourses aux professeurs pour étudier à l'étranger.

et des représentations bien établies. Elle doit aussi s'ajuster aux besoins des étudiants. Et c'est là un autre aspect du problème.

Celui-ci à vrai dire rejoint tout le problème posé par la conception des études universitaires du côté des étudiants. Là aussi, structure sociale et représentations traditionnelles ont conduit à une certaine conception de l'étudiant et des études dont il faut examiner les répercussions sur la vie universitaire.

IV. — *Les études universitaires et les étudiants*

Un autre problème surgit en rapport à l'efficacité du système universitaire : c'est celui de l'activité des étudiants.

Normalement, l'entrée à l'Université suppose l'accomplissement des études primaires et secondaires. On a noté que la durée des études secondaires est généralement de cinq ans.

On se plaint généralement aussi de l'insuffisante préparation des élèves sortant de l'enseignement secondaire. Ces plaintes à vrai dire sont universelles dans le monde. Elles sont sans doute le résultat d'un fait de « position » relative de l'Université et de l'enseignement moyen dans l'organisation sociale. Il semble cependant que l'enseignement moyen présente fréquemment certaines faiblesses : l'on y est souvent plus préoccupé de l'acquisition et d'une certaine accumulation de connaissances élémentaires dans divers domaines utiles que de l'exercice d'une intelligence. Les élèves arrivent à l'Université sans que l'esprit ait été véritablement entraîné à la réflexion. Le plus grand nombre des professeurs de l'enseignement secondaire n'ont eux-mêmes pas reçu de formation universitaire. Par ailleurs, les études universitaires sont habituellement construites de telle sorte que l'étudiant entre immédiatement sinon dans l'étude de sa spécialité du moins dans la voie particulière qui conduit à cette spécialité. Il lui manque une vue générale de la science, un minimum de synthèse, qui l'aiderait à s'orienter dans le champ du savoir.

On a vu, à cet égard, le courant qui se dessine de façon très heureuse en faveur d'une année au moins d'« études générales » au seuil de l'Université.

Mais pour juger de l'activité de l'étudiant dans l'accomplissement des études universitaires, il importe de prendre en considération et les méthodes d'enseignement pratique et le temps consacré aux études. Le problème des méthodes d'enseignement et du degré de participation que celles-ci requièrent des étudiants sera examiné dans son ensemble ultérieurement. Mais quelle part de sa vie l'étudiant consacre-t-il effectivement à ses études ?

La durée des études universitaires dans le domaine des sciences sociales est assez variable : le plus souvent cinq ou six ans pour le droit, quatre, cinq, ou six ans pour les sciences économiques... L'année académique commence ordinairement en janvier ou en février pour

se terminer en octobre ou en novembre ⁽¹⁾; elle comporte une interruption d'un mois en juin ou en juillet.

Mais les études se présentent sous un jour très différent selon qu'elles constituent ou non pour les étudiants leur occupation exclusive ou tout au moins principale, ou bien une occupation supplémentaire. Dans tous les pays du monde, il est des étudiants très méritants, qui font des études tout en exerçant une activité professionnelle et la proportion s'en est accrue depuis quelque dix ans dans les pays de l'Ancien et du Nouveau Monde. Mais ils restent une minorité dans les Universités d'Europe et des Etats-Unis et, quoi qu'il en soit, lorsqu'ils en suivent les cours, ils ont dû faire l'effort particulier de s'adapter à un enseignement de plein exercice. Le régime des études universitaires requiert normalement la plus grande part de l'activité quotidienne de l'étudiant. Au demeurant, des institutions se sont créées pour dispenser un enseignement du soir et conduire la formation de leurs élèves au plus haut niveau que permet une activité ainsi limitée.

La situation se présente de façon très différente dans la région, du moins dans le domaine des sciences sociales. Tous ou presque tous les étudiants dans ce domaine sont absorbés par leurs occupations professionnelles qu'ils exercent pendant la journée, et se consacrent aux études le soir. Le régime universitaire s'est organisé pour dispenser un enseignement du soir et le phénomène de l'« estudiant nocturno » ou « estudiante crepuscular » est très largement répandu dans les pays les plus petits. Il concourt aussi à renforcer le système du professeur à prestation horaire et réciproquement d'ailleurs.

Au Costa-Rica, l'Ecole des sciences économiques et sociales dispense l'enseignement de 16 h 30 à 19 h 30, depuis son origine, cependant que l'enseignement des autres écoles universitaires a lieu pendant la journée. Le nombre des élèves de l'Ecole constitue environ le quart de la population universitaire totale. La situation est analogue au Guatemala et au Honduras. Au Salvador ⁽²⁾ et à Panama, tous les cours de l'Université se font le soir, de 18 h à 21 h et de 17 h 15 à 21 h 30, sauf à la faculté de médecine où ils ont lieu pendant la journée. A Cuba, les cours de la faculté de sciences sociales et de droit public de La Havane ont lieu le jour, mais ceux de l'école de commerce de la même Université et de l'école d'économie de l'Université José Martí se font le soir de 20 h à 23 h ⁽³⁾. A Porto-Rico on compte approximativement 14 % d'étudiants du soir. Les cours se font le jour dans la plupart des sections du colegio de ciencias

(1) A Porto-Rico, l'année académique finit en mai.

(2) Les cours de l'Ecole normale supérieure y ont lieu le jour et l'étudiant consacre tout son temps aux études. Dix bourses sont annuellement attribuées dans chaque spécialité.

(3) Il existe en outre dans certains cas, la possibilité de s'inscrire aux examens sans suivre les cours (matricula libre).

sociales. Mais les deux programmes du baccalauréat en sciences sociales avec spécialisation de science politique ou d'économie sont répétés le soir; ils existent simultanément comme études de jour et comme études de soir. Seules les études de la licence en administration publique sont exclusivement des études du soir, dont les cours ont lieu à partir de 16,45 h; cependant un tiers des élèves s'y consacrent exclusivement à leurs études. Au collège d'administration des affaires, il y a enseignement du jour et enseignement du soir, mais la proportion des étudiants est un peu plus forte le soir. Au Mexique aussi plusieurs écoles dispensent l'enseignement le soir.

Certes, l'école de la vie donne aussi une formation et des plus profondes. Mais la raison d'être des études universitaires, sans perdre le contact de la vie, est de donner une formation scientifique qui requiert de l'étudiant la plus grande part de son activité quotidienne. Pour méritoire qu'elle soit, la combinaison de la vie professionnelle et des études universitaires n'est qu'un pis-aller.

La plupart des Universités qui ont établi ce régime en regrettent les conséquences. L'« étudiant nocturne », fatigué après une journée de travail, n'a pratiquement pas la possibilité d'exercer aucune activité d'étude en dehors de la classe, aucun travail personnel complémentaire au cours, aucun travail d'approfondissement ou de recherche. On doit souligner qu'il faut encourager les études du soir et l'action d'extension universitaire, mais faute de temps et de la liberté d'esprit nécessaires, elles ne peuvent conduire normalement les élèves aux mêmes résultats que les études auxquelles l'étudiant consacre la principale part de son activité quotidienne.

La situation décrite n'est pas, sauf dans un petit nombre d'Universités, la même pour toutes les disciplines. Elle apparaît relativement plus grave dans le domaine des sciences sociales, ou même de l'ensemble des sciences humaines.

Les causes de cette situation sont multiples. C'est la croissance biologique et psychologique rapide des adolescents dans cette région du monde, jointe à la précocité des mariages. C'est l'état économique général, disons même la structure économique, avec l'étroite limitation du montant du plus grand nombre des revenus familiaux. C'est ensuite le type de recrutement des étudiants, notamment des étudiants en sciences économiques, qui sont des fonctionnaires et des employés des administrations publiques, des institutions bancaires, des entreprises privées ou bien des comptables, ou bien (mais plus particulièrement dans les facultés de humanités) des instituteurs (maestros) en exercice ou dans l'enseignement primaire ou dans l'enseignement secondaire. Ce recrutement n'est d'ailleurs pas sans danger pour l'enseignement où il risque de produire une sélection à rebours. On vient souvent à l'enseignement primaire notamment, sans vocation propre, mais pour trouver un revenu professionnel dans un secteur d'activité qui permettra de faire des études universitaires et de quitter l'enseignement une fois conquis

le diplôme permettant l'activité professionnelle choisie. Au surplus, quand ils n'exercent pas déjà une activité professionnelle avant de commencer les études universitaires, il n'est pas rare que les étudiants en cours d'études soient recrutés, notamment dans le secteur public, bien avant d'avoir conquis leur diplôme final. En somme à l'inverse des pays où la pression sociale rend les études nécessaires pour nombre d'emplois et pousse aux études, chaque fois qu'il est possible, souvent même les moins aptes et au prix de sacrifices économiques, ici la pression sociale joue dans le même sens que les besoins économiques individuels et pousse à l'emploi aussi rapide que possible des forces de travail tant soit peu qualifiées.

Peut-être faut-il ajouter que si l'organisation universitaire se plie, dans le domaine des sciences sociales, aux pressions qu'exerce la structure économique et sociale du pays, alors que souvent les études requièrent toute l'activité de l'étudiant dans d'autres domaines, c'est peut-être en raison de la relative nouveauté des programmes universitaires de sciences sociales, mais c'est aussi sans doute par suite d'habitudes du milieu et de représentations traditionnelles. D'une part, dans cette phase initiale du développement des sciences sociales, en particulier des sciences économiques, les Universités ont été conduites non seulement à remplir leur fonction proprement universitaire mais à jouer simultanément dans une certaine mesure le rôle de centre d'enseignement « technique » dans des sociétés dont la structure ne requiert pas, ou ne permet pas encore semblable différenciation dans l'organisation de l'enseignement. D'autre part, les Universités ont plus facilement assujetti, dans ce domaine, leur régime d'études aux nécessités économiques des étudiants parce que le milieu se représente mal l'utilité « pratique » de la culture et de la formation universitaire, marquée fréquemment par l'urgence des besoins.

Cependant, malgré la difficulté du problème, une réaction se fait jour. Sans doute faudra-t-il procéder par des ajustements progressifs. Ainsi, Costa-Rica projette de rendre obligatoire, pour les étudiants en sciences économiques comme pour les autres, la fréquentation à temps complet de l'Université en première année au moins, l'année d'« études générales ». Cette décision comportera comme corollaire l'institution d'un large système de bourses d'études pour venir en aide économiquement à ceux qu'elle mettrait en difficultés, alors qu'ils seraient doués pour les études. Au Venezuela, on procéda de façon drastique en exigeant que les étudiants en sciences économiques se consacrent complètement à leurs études, et en s'opposant à ce qu'ils exercent une activité dans les administrations publiques. Le nombre de ceux qui terminent leurs études est tombé de quelque 300 à une trentaine en moyenne. Cependant au moment des inscriptions plus de 185 étudiants sont venus aux études. D'un seul coup, tous les cours ont été placés pendant la journée et les cours du soir ont été supprimés. Une grève des étudiants n'a pas modifié la

décision de l'Université. Dans la suite, un arrangement intervint admettant que les étudiants soient chargés de travaux spéciaux contrôlés par la faculté, au ministère de développement (fomento) à la banque centrale et à la corporation vénézuélienne de développement.

Il ne paraît pas douteux qu'il est d'importance majeure pour la vitalité des Universités dans la région et pour le progrès des sciences sociales que, graduellement, professeurs et étudiants soient mis en mesure de se consacrer intégralement à leurs tâches universitaires. Semblable réforme, qui demandera partout un long et difficile courage, constitue dans beaucoup de cas une véritable révolution dans les conceptions et dans les habitudes du milieu, mais constituera aussi une révolution dans l'efficacité sociale de l'appareil universitaire.

René CLÉMENS,

Professeur à l'Université de Liège.

La Vie de notre Association

Un geste généreux du Rotary Club de Liège

Diverses manifestations ont marqué cette année le 50^e anniversaire de la fondation du Rotary Club.

Dans le cadre de sa devise : Servir la communauté et la paix, la Section liégeoise de cette Société a voulu placer le dernier acte des cérémonies jubilaires sous le signe de la philanthropie en faveur de la Cité. Outre un don important à la Commission d'Assistance publique de la Ville de Liège, le Rotary Club, vivement intéressé par nos activités dans le secteur de l'information des étudiants, a décidé d'allouer à l'Association des Amis de l'Université de Liège une somme de 100.000 francs destinée à la poursuite et à l'intensification de cette action.

La remise des dons fit l'objet, le 29 avril, d'une brève cérémonie en l'Hôtel de Ville de Liège.

M. Lintermans, Président du Rotary Club, accompagné notamment de MM. Leroux et Masquelier, Vice-Présidents, souligna l'intention du Club de voir son cinquantenaire laisser dans notre ville une trace durable. Il remit alors au Docteur Maréchal, Président de la C. A. P., et à M. Albert Dewandre, Président de notre Association qu'accompagnaient MM. les professeurs Graulich, Recteur honoraire de l'Université, Vice-Président et Clémens, Secrétaire, les chèques destinés à leurs groupements.

Entouré de MM. les échevins Gilbert, Arets, Bailly, Noirfalize et de M. Leemans, secrétaire communal, M. le Bourgmestre Gruselin félicita le Rotary Club tant pour sa générosité que pour le choix de ses bénéficiaires.

Au nom de ceux-ci, M. le Docteur Maréchal et M. Dewandre témoignèrent de leur reconnaissance à l'égard du Rotary Club qui clôtura un demi-siècle d'existence avec près d'un demi-million de membres.

Une réception clôtura la cérémonie.

Qu'il nous soit permis de remercier à nouveau le Rotary Club et d'exprimer à son Bureau et à tous ses membres les sentiments de gratitude de tous les Amis de l'Université de Liège.

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In memoriam : Louis Lepage

Depuis le jour douloureux de la mort de M. Louis Lepage, bien des voix autorisées sont montées vers lui, portant des messages de regret, d'admiration, d'attachement. Et de quelque côté que le regard contemple ce fier visage, Louis Lepage apparaît grand.

Ingénieur chimiste, il devient un grand industriel. Il crée la Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly, lui donne un essor remarquable; il crée les Laboratoires Labaz; il administre et préside un nombre important de sociétés industrielles; à chacune d'elles, il apporte l'appui de sa compétence, à chacune d'elles, il insuffle un peu de son extraordinaire vitalité.

Son succès, il le doit sans doute à ses qualités intellectuelles, mais soutenues par son audace réfléchie, son enthousiasme, son besoin naturel de voir grand. Il le doit aussi à l'intérêt qu'il porte au développement de la Science. Toujours prompt à saisir la portée des découvertes, il n'hésite pas à les utiliser dans ses réalisations. Rappelons que c'est en se basant sur les conceptions hardies de Georges Claude qu'il a réussi la synthèse industrielle de l'ammoniaque, utilisant l'azote atmosphérique et l'hydrogène, produit par les cockeries et considéré jusqu'alors comme un déchet. Il crée dans ses usines des laboratoires qui sont des vrais centres de recherches, il en reste l'animateur. Il est convaincu que l'application des principes scientifiques dans les diverses branches de l'économie nationale est à la base de l'essor et du prestige de notre pays. Et quand, en 1944, le Gouvernement crée l'I. R. S. I. A., il est tout naturellement appelé à la présidence du nouveau comité, tant s'imposent sa compétence, son esprit d'initiative et d'organisation. Mais il est convaincu aussi que la source même de la Science jaillit dans les laboratoires où la recherche est libre, détachée de tout souci de rendement immédiat et il soutient les instituts universitaires dans leurs efforts.

Il garde, à l'Université qui l'a formé, une affectueuse reconnaissance. Il revient vers elle en ami plein de sollicitude. Il fait partie du Comité d'administration du Patrimoine Universitaire; il est membre de notre Association des Amis de l'Université. Ses conseils montrent la haute conception qu'il a du rôle de l'Université dans l'avancement de la connaissance, dans la formation des élites. Toujours prêt à encourager les efforts des dirigeants de notre *Alma Mater* aussi bien dans les domaines culturel et social que dans le domaine intellectuel pur, non seulement il intervient personnellement (et sa générosité est aussi inlassable que secrète), mais il suscite parmi les industriels de la région d'agissantes sympathies.

Louis Lepage est un grand patriote. Il aime son pays et son effort s'intègre tout naturellement dans le développement national. Il dote la Belgique d'une industrie de synthèse, la première; il prend une part active à la vie sociale et économique, fait travailler ses services à la Défense Nationale et, quand l'heure de l'occupation sonne, il est là, prêt à tous les sacrifices; il ne se contente pas de faire échec à l'armée envahissante sur le plan de la production industrielle, de favoriser et d'appuyer la Résistance, il y participe personnellement, le plus dangereusement, le plus simplement du monde. Dès 1944, il est Haut Commissaire de la population civile liégeoise et peut ouvertement déployer toute son énergie à venir en aide à ses compatriotes éprouvés par les bombes volantes.

Louis Lepage a un sens profond de la dignité humaine et c'est sans doute là l'un des traits les plus attachants de sa personnalité. Tout jeune ingénieur, il n'a pas hésité à aller partager complètement la vie des mineurs. De cette redoutable confrontation entre un idéal sentimental et une âpre réalité, sa foi dans l'homme est sortie, renforcée et épurée. L'homme reste à l'avant-garde de ses préoccupations. Sa bonté est dynamique, toute pénétrée de son besoin de perfectionnement, d'élévation. Il améliore le sort des ouvriers parce qu'il voudrait libérer chacun des servitudes d'un labeur sans horizon. Il découvre, dans ses collaborateurs, des potentialités qu'eux-mêmes ignoraient; il les stimule et les aide à les développer. Il aura partout ce généreux souci de permettre à tous de s'épanouir, de se réaliser, de mener une existence plus pleine et plus haute. Mais cette bonté de grand chef est infiniment fraternelle, s'incline vers les plus humbles souffrances, devine, comprend, compatit.

Jusqu'au bout, nous le voyons dressé, toujours prêt pour le bon combat. On ne peut se l'imaginer au repos, et cependant, il pourrait prétendre au repos, car tout ce qu'il a créé, il l'a créé de haute lutte. Au soir de sa vie, il est un grand vainqueur, mais il s'en soucie peu; fouettant sa santé déficiente, il va comme à trente ans, épaulant les forts, relevant les faibles, son front pensif reste habité de vastes projets, ses yeux ardents recèlent une énergie inaltérée. Jamais on ne pourra l'imaginer devenant un vieillard. Il est l'incarnation même de l'enthousiasme.

Cet homme indomptable, quelle est donc la source de sa force? Partout dans sa vie, nous retrouvons le sens le plus noble du devoir, partout le besoin d'atteindre à la perfection, à l'absolu. Et si, animé d'un idéal exigeant, il a pu réaliser en lui l'unité de l'esprit, c'est qu'il a su servir. Lui-même parlait parfois d'« engagement », de « don total ». Cet engagement sans restriction, sans compromission, cet engagement total, cet engagement fécond, il l'acceptait comme seule pouvait le faire une nature aussi passionnée et riche que la sienne. C'est là sans doute la plus haute leçon qui se dégage de cette destinée. Certes, nous admirons en Louis Lepage tous les dons d'une intelligence rare, la largeur d'esprit, la volonté, nous admirons ses impressionnantes réalisations; mais ce qui rendra à jamais vivant en nous son souvenir, ce sont ses qualités humaines, ce don fervent de lui-même qui imprègne toute son œuvre, qui illumine son beau visage inspiré.

M. et A. DUBUISSON-BROUHA.

Le 75^e anniversaire de l'Observatoire de Cointe

Le 7 mai 1955, les anciens étudiants ayant préparé une thèse de licence ou de doctorat à l'Observatoire de Cointe, se sont réunis afin de fêter le 75^e anniversaire de la fondation de l'Institut situé sur la colline de Cointe. Ils ont désiré donner à cette réunion un caractère tout intime et en ont banni les manifestations officielles. Ils ont cependant voulu associer à leur fête des représentants des familles des professeurs Folie et Le Paige, successivement premier et deuxième directeurs de l'Observatoire. Le troisième directeur, M. Dehalu, leur a fait l'honneur et la grande joie de se joindre à eux; il était présent aussi bien l'après-midi dans les locaux de Cointe qui lui sont chers, qu'au banquet du soir à la Maison des Etudiants, à laquelle il n'est pas moins attaché et dont il est le président.

Dès le début de l'après-midi, les Anciens ont eu le plaisir de se retrouver, de bavarder dans cet observatoire qu'ils ont fréquenté lors de la préparation de leur thèse. Beaucoup furent intéressés par la visite des nouveaux laboratoires qui se sont créés depuis leur départ. Une atmosphère très cordiale et fort animée régna rapidement entre les cent vingt participants parmi lesquels on notait : Mlle Caroline Folie, fille du Professeur Folie; Mme Franz Folie, sa bru, accompagnée de son fils et de sa fille; M. le Chevalier et Mme Le Paige, Mme Constantin Le Paige, M. et Mme Ulric Le Paige et M. l'Abbé de Lame, petits-enfants du Professeur Le Paige; M. et Mme Dehalu, accompagnés de plusieurs de leurs enfants et petits-enfants; les professeurs-directeurs actuels de l'observatoire, MM. Pauwen et Swings; les membres du personnel scientifique et administratif de l'observatoire et toute la grande famille des Anciens Elèves en général.

Un thé fut servi, à l'issue duquel Mlle Molinghen retraça brièvement l'histoire de notre observatoire et annonça à notre ancien professeur M. Dehalu, la création par les Anciens, d'un prix portant son nom. Tous les trois ans, ce prix récompensera le meilleur travail préparé par un étudiant ou un jeune chercheur de moins de trente ans, dans le domaine des sciences auxquelles M. Dehalu s'est consacré. Monsieur le Recteur prit ensuite la parole pour synthétiser l'œuvre et les mérites des trois directeurs successifs de l'observatoire. Les textes de ces deux allocutions sont reproduits à la suite de cet article.

Par des applaudissements prolongés, l'assistance a montré toute sa sympathie en faveur du Prix Marcel Dehalu. La Commission Administrative du Patrimoine Universitaire a accepté de gérer et d'administrer l'avoir de la Fondation Marcel Dehalu qui, pour l'instant, s'élève à 50.000 francs. Le règlement de la Fondation sera publié prochainement dans le *Bulletin des Amis de l'Université*.

Le soir, la Maison des Etudiants accueillait les Anciens, auxquels Monsieur le Recteur a fait le plaisir de se joindre. A l'issue du banquet, Mlle Molinghen, présidente du Comité Organisateur des fêtes du 75^e anniversaire, proposait la création de l'Association des Anciens Elèves de Cointe. Ce projet a rencontré la sympathie et l'accord de tous les participants.

Delphine JEUHOLET.

Discours de Mlle Molinghen, présidente des Anciens de Cointe

Monsieur le Recteur,
Messieurs les Professeurs,
Mesdames, Messieurs,

C'est en 1880 que fut décidée la création de l'Observatoire de Cointe. Nous fêtons cet anniversaire dans l'intimité, en faisant une réunion d'atmosphère familiale et c'est la raison pour laquelle les anciens élèves y ont pris une place aussi prépondérante. Messieurs les professeurs Pauwen et Swings, directeurs actuels du double institut, ont exprimé le désir d'y être surtout à titre d'anciens.

C'est donc en notre nom à tous que je remercie M. le Recteur de nous faire le grand bonheur de sa présence; que je dis à M. et Mme Debalu combien nous sommes heureux de les voir ici, revenus chez eux; que je souhaite la bienvenue aux descendants de M. le professeur Folie : Mlle Caroline Folie, sa fille, Mme Franz Folie, sa bru, Mlle Jacqueline Folie et M. Pierre Folie, ses petits-enfants; à ceux de M. le professeur le Paige : Mme Constantin le Paige, le Chevalier et Mme Constantin le Paige, M. et Mme Ulric le Paige, M. l'abbé de Lame; aux enfants de M. et Mme Debalu : M. et Mme Cobeur-Debalu, Mlle Simone Debalu, M. et Mme Jean Debalu, M. et Mme Maurice Debalu et à leurs petits-enfants.

Je remercie mes prédécesseurs et mes successeurs aux études et les membres anciens et actuels du personnel administratif, d'être venus si nombreux. Les hommes qui ont fait Cointe méritent bien notre hommage le plus complet.

Puisque nous fêtons un anniversaire, reportons-nous 75 ans plus tôt. La loi de 1876 nécessitait une profonde réforme de l'enseignement universitaire. M. le professeur Folie, alors administrateur-inspecteur, se dévoua à l'érection et à l'outillage des laboratoires et provoqua, en 1880, la création de l'observatoire de Cointe, dont il devint le premier directeur.

Il s'agissait d'initier les étudiants des cours d'astronomie et de géodésie aux travaux pratiques et de fournir des séries d'observations régulières en vue de recherches entreprises par un groupe d'observatoires. A partir de ce moment, M. Folie ne fit quasi plus de travaux de géométrie supérieure et se consacra entièrement aux recherches d'astronomie mathématique et d'astronomie pratique. Parmi ses nombreux travaux, les plus marquants sont ceux qu'il a consacré à la nutation diurne. Il a été le premier à émettre l'hypothèse que la terre, composée d'un noyau superficiellement fluide et d'une écorce solide, n'aurait pas en toutes circonstances le même comportement que si elle était entièrement solide.

En 1883, M. Folie fut appelé à la direction de l'observatoire royal, fonction qu'il exerça en continuant à diriger Cointe jusqu'en 1891, au moment du transfert de l'observatoire royal, du coin du boulevard, à Uccle. L'énorme travail de l'installation obligea M. Folie à renoncer à Cointe tout en gardant son enseignement à Liège.

C'était une époque de compression budgétaire et on parla même de supprimer l'institut de Cointe. Les archives de la Faculté des Sciences révèlent une grande inquiétude, des protestations, et contiennent la copie d'une lettre de MM. les professeurs le Paige, de Heen et Ronckar, montrant la nécessité du maintien de

notre observatoire universitaire. Le mouvement réussit et en 1895, M. le professeur le Paige fut appelé à diriger l'institut. La période était difficile : deux ans s'étaient écoulés sans direction, les collaborateurs de M. Folie avaient été licenciés; il fallait repartir de zéro.

M. le Paige rendit la vie à l'institut, organisa les travaux pratiques de la deuxième candidature ingénieur, établit un service de documentation pour les mines de la région, détermina les coordonnées de l'observatoire, fit des travaux sur la réduction du lieu apparent, sur les photographies du soleil, sur les visées au bain de mercure. M. le professeur le Paige s'est aussi illustré par de nombreuses publications d'analyse, de géométrie supérieure et d'histoire des sciences; il assumait le rectorat de 1895 à 1898 et fut administrateur-inspecteur de 1905 à 1922.

Le troisième directeur M. Debalu, élève des deux précédents, avait fait sa thèse de doctorat en astronomie. Dès la fin de ses études en 1897, il devint assistant bénévole puis répétiteur de M. le Paige. Il partit en Afrique en 1906, d'abord attaché à la mission du commandant Lemaire (délimitation de la frontière Uganda-Congo) puis chargé, par le gouvernement de l'Etat Indépendant, de la mesure d'un arc du 30° méridien, en collaboration avec des délégués britanniques. M. Debalu revint à l'Université en 1909, chargé du cours de topographie à la Faculté Technique, et succéda, en 1922, à M. le professeur le Paige dans ses charges professorales, aux fonctions d'administrateur-inspecteur et à la direction de Cointe.

C'était encore une époque difficile : la restauration de l'Université, qui avait beaucoup souffert de la guerre et à laquelle M. le Paige avait tant travaillé, n'était pas terminée en 1922. Le pays était une fois de plus dans des difficultés financières; l'administration des Domaines voulait vendre une partie des dépendances et des terrains de l'observatoire et ce ne fut que grâce à une intervention énergique de M. le Ministre Jaspas que cela ne se fit pas. Quelques années plus tard, les circonstances devinrent plus favorables. L'admirable discours du Roi Albert provoqua la création du fond national de la recherche scientifique.

Conjointement à une énorme activité : cours, travaux, publications, administration, comités scientifiques, commissions diverses, M. le professeur Debalu a lui aussi su faire des élèves et, sous sa direction, l'institut a pris un grand développement; le nombre de thèses faites à Cointe a augmenté, et grâce au F. N. R. S., de nombreuses recherches ont été entreprises.

Si nous sommes plus de cent à fêter le 75^e anniversaire de Cointe, c'est parce que M. le professeur Folie a tiré l'observatoire du néant, M. le professeur le Paige l'a empêché de sombrer et M. le professeur Debalu en a étendu l'activité. Actuellement, devenu deux instituts, Cointe vit intensément et prospère sous les directions de MM. les professeurs Panven et Swings.

Nous avons tous gardé un souvenir lumineux de nos années de doctorat ou de licence et de nos contacts avec nos professeurs et leurs assistants, car depuis longtemps règnent ici une atmosphère familiale et un esprit de cordialité qui rendent le travail agréable, et cet esprit ne s'est pas créé tout seul.

Cher Monsieur Debalu — pardonnez-moi cette familiarité — nous sommes tellement heureux de vous voir parmi nous, et nous aurions voulu vous faire un cadeau marquant. Mais aucun objet n'est assez beau pour symboliser la respectueuse affection que nous avons pour vous. Des anciens des plus importants ont eu une idée de génie, qui nous a tous enthousiasmés.

Un présent vous aurait fait penser à chacun de nous. Nous croyons préférable de faire connaître votre nom aux générations suivantes :

Un prix Marcel Debalu sera décerné triennalement à un jeune chercheur. Il commémorera vos quasi dix ans d'assistant et vos vingt et un ans de direction et dira, à tous les étudiants et chercheurs de Cointe, que vos élèves vous aimaient beaucoup et que vos anciens élèves ont gardé de vous un souvenir inoubliable.

Discours prononcé par M. le Recteur Dubuisson

Il y a soixante-quinze ans, le gouvernement, à la demande de notre Université, déclarait la création d'un observatoire universitaire sur les collines de Cointe. C'était là une initiative audacieuse. A cette époque, l'astronomie aurait pu être traitée de science secondaire, dans une Université axée principalement sur la formation d'ingénieurs. D'aucuns auraient pu considérer comme un luxe superflu la création, dans une modeste Université d'un petit pays, d'une institution consacrée essentiellement à une science pure, offrant peu de débouchés aux spécialistes qui s'orientaient vers son étude. Mais il y avait à Liège, à cette époque, quelques universitaires entousiasmés qui surent convaincre leurs collègues et surmonter toutes les résistances.

François Folie était l'un d'eux. Auteur d'importants travaux en mathématiques et en astronomie (particulièrement sur la rotation de la terre), ce fut à lui que revint la tâche de construire l'Observatoire et de choisir les premiers membres du personnel scientifique et administratif. Il remplit cette mission avec clairvoyance et efficacité.

Son successeur à l'Observatoire de Cointe, le Chevalier Constantin Le Paige, mathématicien éminent dès ses débuts à l'Université, continua brillamment l'œuvre commencée par Folie. Il se heurta à bien des difficultés. Sans l'autorité et le prestige de Constantin Le Paige, l'Observatoire de Cointe, au lieu de prospérer de façon à peu près continue, aurait pu disparaître ou, en tout cas, subir une longue période de léthargie.

Le troisième directeur (que nous avons la grande joie d'avoir parmi nous aujourd'hui), constitue le véritable symbole des 75 premières années de l'Observatoire. Elève favori de François Folie, collaborateur intime de Constantin Le Paige, M. Marcel Debalu fut, à son tour, placé à la tête de cette institution. Comme ses Maîtres, il veilla avec acharnement à la prospérité et à l'efficacité scientifique de l'Institut. Il fut le Maître de la plupart de ceux qui travaillent à présent à Cointe : MM. Pauwen, Swings, Migeotte, Ledoux; un Maître dévoué et affectueux comme le sont aujourd'hui à leur tour, ses élèves.

Ce fut un privilège insigne pour l'Université de Liège de disposer de trois grands universitaires pour prendre successivement la direction de l'Observatoire, de trois hommes qui ne se contentaient pas d'être des savants éminents et d'accroître la renommée scientifique de leur institution, mais encore voulaient-ils bien servir leur Université et leur Pays. Pourrait-on illustrer ce désir de servir de façon plus frappante qu'en rappelant que tous les trois remplirent, pendant de longues années, les fonctions d'administrateur-inspecteur de leur Université, fonctions extrêmement importantes s'ajoutant à leurs charges comme professeur et comme directeur d'Institut? Et l'on sait la manière remarquable dont ces tâches furent accomplies.

Au nom de l'Université, je tiens à exprimer ma joie et ma profonde satisfaction de voir rassemblés ici plusieurs descendants des deux premiers directeurs, ainsi que plusieurs membres de la famille de M. Debalu. Devant la fille de François

Folie, Mlle Caroline Folie; sa belle-fille, Mme Franz Folie et ses enfants, Pierre et Jacqueline Folie; M. le Chevalier et Mme Constantin Le Paige; M. l'abbé de Lamme, M. et Mme Ulrich Le Paige, qui se trouvent ici en ce moment; ainsi qu'aux descendants de François Folie et Constantin Le Paige qui n'ont pu se joindre à nous, je désire réitérer la gratitude de l'Université envers ces deux grands hommes qui furent les meilleurs serviteurs de notre Alma Mater et de notre Pays. Leur souvenir ne s'effacera pas. Est-il besoin de dire que j'éprouve une toute particulière satisfaction de voir ici M. Debalu, accompagné de Mme Dehalu et de plusieurs de ses enfants et de pouvoir lui exprimer toute la gratitude de l'Université pour l'œuvre qu'il a accomplie à Cointe et à l'Université.

Folie et Le Paige seraient un peu surpris de retrouver leur Observatoire, tel qu'il s'est développé à présent. Ni Folie vers 1880, ni Le Paige vers 1900, ne pouvaient deviner comment allaient évoluer les différentes branches de l'Astronomie. Mais grande serait leur satisfaction de constater les extensions des bâtiments, l'accroissement du nombre des chercheurs, l'activité des laboratoires, les relations avec d'autres disciplines, y compris l'industrie. Certains descendants de Folie et de Le Paige ayant connu l'Observatoire à ses débuts, apprécieront ces modifications qui reflètent tout simplement le progrès des sciences, et, en particulier, de l'Astronomie. M. Debalu, lui, a vécu la période de progrès scientifique rapide qui s'est amorcée en Belgique il y a une trentaine d'années. Que dis-je, il l'a, en partie, créée. En ce qui concerne cette institution, ce sont ses encouragements, ses conseils et son aide qui ont animé la vie scientifique après la première guerre. La présence de ses nombreux anciens élèves ici aujourd'hui est un témoignage de la qualité de son enseignement et de son dévouement.

Administrateur-inspecteur de l'Université, grand constructeur des Instituts du Val-Benoît et d'autres bâtiments Universitaires, il avait toujours tenu, avec une discrétion qui l'honore hautement, à n'accorder à l'Observatoire de Cointe, que des extensions modestes; ces extensions, il les destinait, d'ailleurs, non à lui-même, mais à ses collaborateurs, MM. Pauwen et Swings. Il m'a paru que M. Debalu éprouerait quelque joie d'apprendre aujourd'hui, par ma voix, que l'Université va procéder prochainement à des extensions de l'Observatoire de Cointe; que, bientôt, un amphithéâtre digne de ce nom, remplacera l'actuelle salle de cours et de réunion qui, comme nous pouvons le constater, est trop exigüe et incommode; qu'un atelier modèle et plusieurs nouveaux laboratoires remplaceront certains locaux inadéquats actuels. Ce sera la continuation de la grande œuvre de François Folie, de Constantin Le Paige et de Marcel Debalu.

Tout au long de son histoire, l'Observatoire de Cointe a possédé une excellente réputation scientifique à l'étranger. Si François Folie discutait ses problèmes d'astronomie avec le célèbre professeur Otto Struve, directeur de l'Observatoire de Poulkovo, en Russie, ses successeurs actuels à Cointe collaborent, dans leurs recherches d'Astrophysique, avec le célèbre Otto Struve, petit-fils du précédent, professeur aux Etats-Unis, docteur honoris causa de notre Université. Ainsi donc, la tradition créée par Folie, Le Paige et Debalu est continuée ici. Leurs exemples de dévouement et de conscience professionnelle sont suivis. Pour le Recteur de l'Université, c'est là une source de profonde satisfaction.

Je salue tous les anciens élèves de l'Observatoire de Cointe réunis ici, aujourd'hui. Je rends hommage aux anciens membres du personnel scientifique ou administratif

revenus à Cointe pour la circonstance. Je complimente le Comité organisateur de la manifestation, en particulier la présidente, Mlle Molinghen, la secrétaire, Mlle Jeboulet et le trésorier, M. Bourguignon. Leur idée de créer un « Prix Triennal Marcel Debalu » en faveur d'un jeune licencié ou docteur ayant préparé un mémoire à Cointe, rencontre ma chaleureuse approbation.

Malgré toutes ses vicissitudes, malgré les dévastations de deux guerres, l'Observatoire de Cointe est aussi prospère que n'auraient pu le souhaiter François Folie, Constantin Le Paige et Marcel Debalu. Pour en être convaincu, Mesdames et Messieurs, il suffit de voir votre grande famille réunie ici pour cet anniversaire. Le Recteur de l'Université en éprouve une grande joie.

Extension universitaire

Au cours de l'exercice 1954-1955, treize conférences ont été présentées en la salle académique par des membres du personnel scientifique de notre Université.

Dans son rapport annuel d'activité, le Comité organisateur des Conférences et Cours publics constate que le nombre moyen des auditeurs présents aux différentes séances s'est maintenu à un niveau très satisfaisant. Le succès s'explique d'ailleurs par la qualité du programme, judicieusement choisi pour donner un reflet des préoccupations scientifiques, littéraires et artistiques actuelles.

Présentés d'une manière très efficiente, les sujets relevaient notamment de l'Histoire de l'Art : Pierre Breughel, Jean Van Eyck, la reliure à travers les siècles, l'art paléolithique, Johannes Ciconia; de la Médecine : transfusion sanguine, radioactivité et biologie; de la Botanique : la floraison; des Sciences appliquées : réacteurs nucléaires, liaison des bassins de la Meuse et de Briey, problèmes ménagers; de la Psychologie et de la Poésie.

Cette année encore, le Comité assurera la présentation d'un nouveau programme de communications intéressantes sur des sujets d'actualité. Le passé est garant de l'avenir et il n'est pas douteux que le succès de ces conférences ira croissant.

Bourses de voyage

Le *Moniteur* du 25 juin publie la liste des lauréats au Concours 1953 pour la collation de bourses de voyage réservées aux porteurs de diplômes scientifiques. Cette année encore, nous sommes heureux de pouvoir y relever de nombreux diplômés de l'Université de Liège que nous félicitons chaleureusement.

Faculté de Philosophie et Lettres : M. A. Husquinet, licencié en sciences pédagogiques de l'U. Lg. : « Le test sociométrique de Moreno. Quelle valeur attribuer à l'image qu'il donne des relations interindividuelles ? »

Mlle M. L. Hairs, docteur en histoire de l'art et archéologie de l'U. Lg. : « Les peintres de fleurs flamands du XVII^e siècle ».

Faculté de Droit : M. J. Leclercq, docteur en sciences économiques de l'U. Lg. : « Les conseils économiques nationaux en Belgique, en France et aux Pays-Bas ».

Faculté des Sciences : M. A. Monfils, docteur en sciences chimiques de l'U. Lg. : « Contribution expérimentale et théorique à l'étude de la structure et de la dynamique des molécules $C_2 F_4$ et $Si H_3 C_1$ ».

Faculté de Médecine : M. A. de Scoville, médecin-hygiéniste de l'U. Lg. : « Problèmes chirurgicaux posés par l'équilibre ionique et l'azotémie en fonction de l'état rénal ».

M. F. Jaminet, docteur en sciences pharmaceutiques de l'U. Lg. : « La microchromatographie de partage sur papier dans l'analyse phytochimique. Application à l'étude de quelques strychnos congolais ».

Mandats coloniaux

En sa séance du 22 février, la Commission administrative du Patrimoine de l'Université a décidé la création de mandats annuels destinés à permettre des voyages de caractère universitaire au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Nous publierons, dans un prochain numéro, le texte du règlement relatif à ces mandats qui pourront être attribués, au nombre de deux chaque année, à des membres du personnel enseignant et du personnel scientifique de notre Alma Mater.

Cette nouvelle initiative permettra d'intensifier encore les rapports unissant l'Université de Liège à la Colonie.

Règlement relatif à la tenue des examens

En ses séances des 23 février et 11 mai derniers, le Conseil d'administration de l'Université a arrêté diverses décisions relatives à la tenue des examens, au mode de délibération et au mode de collation des grades académiques. La nouvelle réglementation rappelle et précise sur divers points les dispositions des lois coordonnées et de l'arrêté-royal du 3 octobre 1953 sur la collation des grades académiques.

Les étudiants auront tout intérêt à prendre connaissance de ce règlement dont ils trouveront le texte complet dans la brochure « Programme et horaire des cours » de l'année 1955-1956. Nous nous bornerons à relater ici trois dispositions nouvelles qui nous paraissent particulièrement dignes d'être soulignées.

Les deux premières ont trait à la procédure des examens : *Article 10, alinéa 2* : « Tout récipiendaire peut..., au moment où il prend son inscription, réclamer, outre l'examen oral, l'organisation à son profit d'un examen écrit portant soit sur l'ensemble des matières, soit sur une ou plusieurs matières de son choix ».

Article 12 : « Tout récipiendaire a le droit, par requête adressée au président du jury avant l'ouverture de la session, de réclamer, pour chaque examen, la présence de deux membres du jury ».

La troisième concerne les délibérations du jury :

Article 19 : « Les délibérations du jury sont secrètes. Toutefois, le résultat de la délibération doit être motivé, en ce qui concerne les ajournements ou les refus. Cette motivation indique :

- ou bien que le récipiendaire a été ajourné ou refusé pour faiblesse ou insuffisance générale dans l'ensemble de ses examens;
- ou bien qu'il a été ajourné pour faiblesse ou insuffisance dans un ou plusieurs examens déterminés;
- ou bien qu'il a été refusé pour insuffisance dans un ou plusieurs examens déterminés.

Les motifs de l'ajournement ou du refus sont communiqués, dans les trois jours francs de la délibération, à tout récipiendaire qui le demande, par le président du jury, qui peut déléguer à cet effet le secrétaire du jury, un autre membre du jury ou, à leur défaut, l'huissier d'examen.

Les Facultés

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

M. F. Vercauteren, professeur ordinaire, a été élu membre effectif de la Commission Royale d'Histoire.

Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales

M. G. Posener a fait, dans le cadre des accords franco-belges, deux conférences sur « la Littérature égyptienne ».

FACULTÉ DE DROIT

Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques

M. P. Fraipont, professeur, a fait à Liège le 19 avril, au théâtre du Trianon, une conférence organisée par la Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre et par les Amicales des Camps, sur le sujet : « l'esprit des camps et les leçons de la captivité ».

Le 19 avril, il a donné, à l'Institut des Hautes Etudes à Bruxelles, une conférence ayant pour sujet : « Keynésisme et socialisme ».

Du 18 au 24 juin, M. P. Fraipont a été l'hôte d'honneur de la ville de Kiel. Dans le cadre de la « Semaine de Kiel » il a fait, le 22 juin, une conférence à l'Université de cette ville.

M. P. Fraipont a représenté la Faculté de Droit et le Centre interfacultaire du Travail de l'Université de Liège au Colloque international sur la formation ouvrière, organisé à Strasbourg par la Faculté de Droit de cette ville, du 29 juin au 3 juillet.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. F. Bureau, professeur ordinaire, a été, à sa demande, déchargé des cours suivants : Mécanique analytique, Eléments de physique théorique et mathématique, Algèbre supérieure et Théorie des déterminants.

Indépendamment de ses autres attributions, M. F. Bureau est chargé de faire, en remplacement de M. Germay, décédé, les cours d'analyse supérieure et de compléments d'analyse supérieure.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Conférences et Personalia

M. J. Cheymol, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, a fait, les 25 et 26 avril, deux conférences sur les sujets suivants : « L'étude critique des méthodes de standardisation de l'adrénocorticotrophine hypophysaire » et « Les accidents imputables à la thérapeutique antibiotique ».

Le docteur N. H. Horowitz, professeur au California Institute of Technology, a fait, les 26 et 27 mai, sous les auspices des Facultés des Sciences et de Médecine de l'Université de Liège, deux conférences sur le sujet : « Biochemical genetics of the enzyme tyrosinase ».

M. le docteur A. Herve a été reçu Agrégé de l'Enseignement supérieur. Il a présenté une thèse intitulée : « Contribution à l'étude de la radiothérapie de mouvement » et donné une leçon publique sur : « Le mal des rayons ».

Prix de la Fondation Léon Fredericq

Le mardi 10 mai, le Comité de la Fondation Léon Fredericq a tenu sa seconde séance d'attribution officielle de prix à l'Institut Léon Fredericq, sous la présidence de M. le Recteur Dubuisson.

Après quelques considérations générales sur l'organisation de la recherche scientifique en Belgique, M. le professeur J. Roskam, président de la Commission, présenta les différents lauréats. Ce sont :

- pour la Biochimie générale et comparée, M. G. Hamoir, chef de travaux;
- pour la Physiologie générale, M. M. Goffart, chef de travaux;
- pour la Physiologie spéciale, M. J. Hugues, agrégé;
- pour la Médecine expérimentale, M. L. Lefebvre, assistant volontaire;
- pour la Pharmacodynamie, M. P. Fischer, chef de travaux.

A chacun des lauréats, M. le Recteur remit un prix de 15.000 frs puis leur adressa les félicitations de l'Université.

Au nom des bénéficiaires, M. Hamoir prit enfin la parole pour remercier et exprimer la foi des chercheurs dans un avenir scientifique guidé par l'exemple de Léon Fredericq.

Rappelons que les versements peuvent être faits au C. Ch. P. : 597.87, de la Fondation Léon Fredericq.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Bruxelles

Nomination du Recteur. — L'assemblée générale des professeurs ordinaires a réélu M. le professeur Edouard-Jean Bigwood en qualité de Recteur.

Promotions scientifiques. — MM. P. Erculisse, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences et F. Scoumanne, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées, atteints par la limite d'âge, ont été admis à l'honorariat.

MM. F. Bremer et L. van Bogaert, respectivement professeur et agrégé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, ont été nommés docteurs honoris causa de l'Université de Montpellier.

M. E. J. Bigwood, Recteur, ainsi que MM. les professeurs P. Brien et L. Fredericq, ont été nommés docteur honoris causa de l'Université de Lille.

M. le professeur G. Charlier a été élu membre du conseil d'administration de la société d'histoire littéraire de France.

M. le professeur H. Janne, directeur de l'Institut de Sociologie Solvay, est nommé membre titulaire de l'Institut français de Sociologie.

Personalia. — MM. les professeurs L. Herrmann, A. Abel et M. Stracmans ont participé, comme représentants de l'Université Libre de Bruxelles, aux travaux du VIII^e Congrès international d'Histoire des religions, qui s'est tenu à Rome au mois d'avril.

M. le professeur P. Cornil, secrétaire général du Ministère de la Justice, a été invité à faire, au mois de mai, trois conférences sur le droit pénal à Coïmbra et à Lisbonne. Il a en outre été chargé de représenter l'Université au Congrès international de Criminologie à Londres.

M. J. Verdeyen, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, a été chargé, par le Ministère des Colonies, d'effectuer au Congo une mission de deux mois se rapportant au fonctionnement des laboratoires et à la mécanique des sols et des travaux de fondations.

M. le professeur A. Abel vient d'accomplir, en Syrie et au Liban, une mission d'étude sur les activités des maçons romans dans l'édification des monuments croisés en Terre Sainte.

M. le professeur Th. Lepage, président de la Faculté des Sciences, a été chargé de représenter la classe des sciences de l'Académie Royale

de Belgique au V^e Congrès national de l'Unione Matematica Italiana, réuni à Pavie et Turin du 6 au 12 octobre.

M. P. Gillis, professeur à la Faculté des Sciences, a participé au Brésil en juillet, au Congrès de l'Institut international de Statistique et de la Société de Biométrie.

M. le professeur A. Doucy a été invité à présider l'une des journées du Colloque international organisé par la Faculté de Droit de Strasbourg, du 29 juin au 2 juillet, sur la formation ouvrière.

Une journée d'études classiques. — La section de Philologie Classique a organisé, le dimanche 15 mai, une journée d'études destinée à mettre les Anciens au courant du progrès de la recherche dans divers aspects de leur discipline. MM. les professeurs Leroy, Herrmann et Delvoye ont entretenu leurs nombreux auditeurs respectivement de la linguistique indo-européenne, de l'histoire littéraire latine et de l'archéologie grecque. Une exposition, organisée par Mlle Préaux, professeur, fut également très remarquée.

Un déjeuner, présidé par M. le Recteur Bigwood et auquel assistait M. Van Swieten, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique, permit aux professeurs et à leurs anciens élèves de se retrouver à la Cité estudiantine.

Conférences. — Au cours du deuxième trimestre de cette année, l'Université eut l'honneur d'accueillir de nombreux conférenciers étrangers : MM. Ch. A. Mc Dowell, Lecturer in Physical and Inorganic Chemistry de l'Université de Liverpool; E. Volterra, professeur à l'Université de Rome; R. G. Neumann, associate professor à l'Université de Californie; A. Vessereau, professeur à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris; P. Lacombe, professeur à l'École des Mines de Paris; G. Montalenti, professeur à l'Université de Naples; N. H. Horowitz, professeur au California Institute of Technology et Th. von Karman, président de l'Advisory Group for Aeronautical Research and Development de l'O. T. A. N., titulaire de la Chaire Francqui 1954-1955.

Enfin, le 5 mai, M. P. Gilbert, professeur à l'Université de Bruxelles, a parlé des récentes découvertes de la mission archéologique belge qu'il a dirigée aux fouilles d'El-Kab, en Égypte.

Université de Gand

Nominations. — Le professeur A. Mast a été promu au grade de professeur extraordinaire à partir du 1^{er} mars.

M. R. Pierard, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, est nommé chargé de cours à la Faculté de Médecine. Il y fera les cours suivants : éléments de clinique dermato-syphiligraphique, policlinique dermatologique, leçons complémentaires de dermatologie et préparation des stagiaires.

M. R. Victor, docteur en droit, avocat, est nommé chargé de cours à la Faculté de Droit. Il est chargé de faire le cours de notions de droit public et administratif.

M. A. Vranckx, docteur en droit, conseiller d'Etat, est nommé chargé de cours à la Faculté de Droit. Il y fera les cours sur : le contentieux de l'administration, questions approfondies de contentieux administratif, le droit administratif notarial.

M. P. Cornand est nommé chef de travaux à titre définitif à la Faculté des Sciences, laboratoire de Chimie analytique.

Changements d'attributions. — M. F. Govaert, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, est, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire le cours sur « les compléments de Chimie organique » à la Faculté de Médecine, en remplacement de M. le professeur G. Goethals, qui en est déchargé à sa demande.

M. J. Limpens, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, est, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire le cours d'encyclopédie du droit à l'Ecole de Criminologie.

M. A. Mast, chargé de cours avec le titre honorifique de professeur à la Faculté de Droit, est chargé, indépendamment de ses autres attributions de faire le cours de « Droit administratif ».

Promotions scientifiques

M. A. J. J. Vandevelde, professeur émérite, a été nommé membre de la Commission nationale de l'Unesco pour un terme de 4 ans.

Le professeur E. Blancquaert est nommé secrétaire-administrateur et délégué-administrateur du centre interuniversitaire belge pour « Neerlandistiek » à Gand.

Le professeur J. J. Bouckaert est nommé vice-président de la Société belge d'Endocrinologie et de l'Association de la Presse Médicale Belge.

Le professeur A. Burssens est nommé membre du Haut conseil de l'Instruction Publique, Ministère des Colonies.

Le professeur P. Coremans est nommé président du Centre national des recherches des primitifs flamands.

Le professeur J. de Busscher est nommé membre suppléant du collège de jurisprudence judiciaire médicale.

Le professeur Defoort est nommé président de la Société belge d'Urologie et membres de la Société internationale d'Urologie.

Le professeur R. Dekkers est nommé membre de l'Association provinciale d'Utrecht de l'Art et des Sciences.

Le professeur A. de Ridder est nommé membre du Comité de l'Administration du fonds des relations culturelles Belge-Afrique du Sud.

Le professeur J. Dhondt est nommé secrétaire-trésorier du Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine à Bruxelles et membre du Conseil d'Administration de l'Institut belge des Sciences politiques.

Le professeur Dumont est nommé membre du Comité restreint de la Commission des grandes agglomérations de la Fédération des villes et communes belges et membre de la Commission belge de bibliographie, commission particulière de la Commission nationale de l'Unesco.

Le professeur J. Duverger est nommé sous-directeur de la Classe des beaux-arts de l'Académie Royale Belge pour l'année 1955.

Le professeur F. Ganshof est nommé membre correspondant de l'Académie Autrichienne des Sciences à Vienne, de l'Institut für Oesterreichische Geschichtsforschung à Vienne, du « Zentral-direktion du Monumenta Germaniae Historica » à Munich et de la Societa Romana di Storia Patria à Rome.

Le professeur F. Haus a été chargé par le Ministre de la Défense Nationale de représenter notre pays à l'assemblée de l'« Advisory Group for Aeronautical Research and Development » à Ottawa du 10 au 18 juin 1955.

Le professeur C. Heymans est nommé membre honorifique du « Deutsche Gesellschaft für Kreislaufforschung » et membre de l'Académie Royale Néerlandaise des Sciences à Amsterdam.

Le professeur L. Massart est nommé vice-président du 3^e Congrès international de Biochimie.

Le professeur F. Malschaert est nommé vice-président du 4^e « World Petroleum Congress » à Rome.

Le professeur R. Plancke est nommé membre titulaire de l'Association de Psychologie scientifique de langue française à Paris et membre de la Commission nationale de l'Unesco pour un terme de 4 ans.

Le professeur F. Quicke est nommé membre actif du Conseil supérieur de l'Instruction publique au Congo belge.

Le professeur P. Raes est nommé membre du Comité national de la Société internationale de Mécanique des Sols et des Travaux de fondations.

Le professeur L. Remouchamps est nommé président de l'Association belge de Gastro-entérologie.

Le professeur R. Ruysen est nommé membre du Conseil d'administration de l'Institut de Recherche scientifique du Congo belge.

Le professeur F. Thomas est nommé membre du collège de jurisprudence judiciaire médicale.

Le professeur H. van der Linden est nommé membre du Centre belge des Recherches mathématiques à Bruxelles et délégué au Symposium international de l'Astronomie de l'Union internationale à Bruxelles.

Le professeur J. van de Velde est nommé président de l'Association des Physiologistes de langue française et vice-président de la Société belge de Biologie.

Le professeur G. van Esbroeck est nommé membre correspondant du « Mine Ventilation Society of South Africa ».

Le professeur P. van Oye est nommé membre de la Commission permanente de la chasse et de la pêche au Congo belge.

Le professeur G. Verdonck est nommé représentant de la Belgique au 2^e Congrès international de Diététique à Rome en 1956.

Le professeur A. Vlerick est nommé membre de la Société Royale d'Economie Politique de Belgique et membre du Comité académique des Economistes belges.

M. J. Hoste, agrégé, est nommé membre de l'Union internationale de Chimie.

M. Leusen, agrégé, a reçu le Prix Bouceret de l'Académie de Médecine de Paris et le Prix Louis Sanders pour son activité scientifique.

M. D. Vandepitte, répétiteur, s'est vu décerner une mention très honorable par le Jury du Prix Charles Lemaire.

M. A. Steyaert, chef de travaux, est nommé membre de la Commission de l'Institut belge pour la normalisation.

M. R. Vercauteren a reçu le Prix J. B. Helmont du « Koninklijke Vlaamse Akademie voor Geneeskundie van België » pour la période 1952-1954.

Distinctions honorifiques

Le professeur J. J. Bouckaert a reçu la médaille de l'Université de Louvain.

Le professeur F. de Witte est nommé Chevalier de la Santé Publique de France.

MM. les professeurs L. Fredericq et P. Orban sont nommés docteurs honoris causa de l'Université de Lille.

Le professeur A. Willems est nommé Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Les Fondations de la rue d'Egmont

La Jeunesse belge à l'Etranger

La Fondation « La Jeunesse belge à l'Etranger », établissement d'utilité publique institué par A. R. du 12 novembre 1945, rue d'Egmont, 11, à Bruxelles, a pour but de promouvoir chez les jeunes belges la connaissance pratique des langues vivantes et des peuples qui les parlent.

Relations épistolaires : les demandes doivent parvenir pendant le premier trimestre académique.

Echanges : les demandes sont à envoyer avant le 1^{er} mars.

Placement comme bête payant : à solliciter avant le 31 décembre pour les séjours à Pâques; avant le 1^{er} mars pour les séjours de vacances d'été.

Camps de moisson : s'inscrire le plus tôt possible dans l'année académique.

Bourses de voyage Félicien Cattier : réception des candidatures jusqu'au 1^{er} décembre.

Bourses de l'American Field Service : réception des candidatures jusqu'au 1^{er} décembre.

Séjours à la Maison des Etudiants de Paris : pendant les vacances d'été; adresser la demande un mois avant la date proposée pour le séjour.

Cours de vacances à l'Etranger : introduire les demandes avant le 1^{er} mai.

Le nombre d'adresses dont la Fondation dispose dans les différents pays est toujours strictement limité et les demandes sont réparties dans l'ordre de leur arrivée.

I. R. S. I. A.

Au cours de sa séance d'avril, le Conseil d'administration de l'I. R. S. I. A. a décidé de subsidier les recherches suivantes auxquelles l'Université de Liège participe :

Recherches sur l'usinabilité des aciers, en fonction du mode d'usinage et étude de l'influence de certains facteurs métallurgiques; ces travaux seront effectués sous la direction de M. le professeur E. Bodart, aux laboratoires de technologie et de métrologie de l'Université de Liège, avec le concours d'une sous-commission de sidérurgistes créée au sein de la section de Liège du Centre national de Recherches Métallurgiques.

Recherches sur les eaux résiduaires : étude des effets en rivière de diverses décharges industrielles et examen du réseau entier des eaux usées d'un type d'industrie, dans le but d'obtenir un effluent final plus propre ou facilement épurable; ces recherches sont confiées au Centre belge d'Etudes et de Documentation des Eaux, que dirige M. le professeur Edmond Leclerc.

Universitas Belgica

Section belge de l'I. A. U. P. L.

Le bureau d'*Universitas Belgica* s'est réuni le 31 mai dernier. D'autre part, la 8^e Journée d'Etudes a eu lieu à la Maison d'Erasmus à Anderlecht le dimanche 2 octobre. Elle avait comme sujet : « La finalité de l'enseignement secondaire à la lumière des conceptions de l'Humanisme défendues dans nos précédentes Journées d'Etudes.

Sont sortis de presse : la *Communication XV*, donnant notamment le compte rendu de la 7^e Journée d'Etudes et l'*Inventaire des Ressources Scientifiques Belges III* : Sciences pures et appliquées; Chap. 1 : Sciences de l'Education et Chap. 2 : mathématiques.

L'Université dans la presse et dans les livres

E. HELIN; Etudiants de Liège et des Pays-Bas à la Faculté de Droit de Pont-à-Mousson, *Revue « Le Vieux-Liège »* nos 108-109, 1955. — S'il ne vient à l'esprit de personne de contester l'éclat du rayonnement de l'Université de Louvain sous l'Ancien Régime, peut-on en conclure que la vénérable institution parvint à drainer à son profit exclusif la clientèle estudiantine de nos régions à cette époque? Telle est la question posée par M. Helin en tête de cette étude. Il ressort, tant d'un examen méthodique des listes de diplômés de Pont-à-Mousson et Trèves, que de sondages opérés dans les matricules d'Universités allemandes et françaises, que, tout au moins en ce qui concerne la moitié orientale de l'actuelle Belgique, le partage des influences universitaires est singulièrement plus complexe. Pour des raisons techniques, l'auteur se borne à mesurer ici l'attraction qu'exerça la Faculté de Droit de Pont-à-Mousson durant les 50 ans qui précèdent 1768, période qui permet les recoupements les plus instructifs entre les documents académiques de Pont-à-Mousson et les archives liégeoises. 490 diplômés originaires des Pays-Bas ont pu être dénombrés, ce qui représente une proportion variant d'année en année entre 5 et 30 % du nombre total de diplômes délivrés. Parmi eux, 405 étaient originaires de la Principauté de Liège, 297 de la Ville même. Outre le lieu d'origine, l'étude s'attache aussi à déterminer la situation matérielle et la profession des intéressés. L'afflux des Liégeois, ou plutôt la rareté des étudiants originaires des autres provinces belges, peut résulter de divers facteurs, parmi lesquels il faut citer la législation du gouvernement de Bruxelles, qui établit un véritable protectionnisme académique en faveur de l'Université de Louvain, contrastant avec l'attitude libérale des autorités liégeoises.

Cette étude, fortement documentée et qui se termine par la liste alphabétique des 490 étudiants dont question ci-dessus, apporte également une documentation pleine d'intérêt sur l'organisation des études à une époque où baccalauréat, licence et doctorat étaient parfois accordés à un même candidat à quelques jours d'intervalle. Alors déjà l'absentéisme sévissait et il s'avère même qu'il fut particulièrement répandu parmi nos concitoyens.

Universitas Belgica. Inventaire des ressources scientifiques belges (Fascicule III, Sciences pures et appliquées, chap. 1 et 2), 1955. — On sait qu'*Universitas Belgica* s'est attaché à dresser un recueil d'informations sur les divers enseignements organisés en Belgique au niveau supérieur, sur l'équipement scientifique, les recherches et les publications dans ce domaine.

Après l'inventaire des sciences générales de l'homme (Fasc. I) et l'inventaire des sciences juridiques, politiques et économiques (Fasc. II), *Universitas Belgica* aborde, dans le troisième fascicule qui vient de paraître, l'inventaire des sciences pures et appliquées. Cette brochure de 200 pages présente une nomenclature des enseignements, une série de notices consacrées aux membres du personnel enseignant et la liste des institutions et périodiques belges dans le domaine des sciences de l'éducation et des sciences mathématiques. D'autres opuscules suivront, les prochains concernant notamment les sciences physiques et astronomiques, les sciences chimiques, les sciences géographiques et minérales. Il serait superflu de vouloir démontrer l'intérêt que présente ce vaste répertoire, résultat d'une enquête minutieuse, outil inappréciable de tout chercheur.

Le Présalaire ou l'Allocation d'études en France. — Au début de cette année, l'Union Nationale des Etudiants de France, U. N. E. F., décidait d'entreprendre une vigoureuse campagne en faveur de l'instauration d'un « présalaire » ou « allocation d'études » dont l'objet serait d'ouvrir largement les portes des Universités à tous ceux qu'en tiennent éloignés des conditions de fortune défavorables. En rendant public, le 20 mai, le projet ministériel de réforme de l'enseignement, M. Berthoin, Ministre de l'Education nationale, a évoqué cette question. « L'Etat, a-t-il déclaré, est comme un industriel. Il ne peut pas payer n'importe qui pour faire n'importe quoi. L'aide de l'Etat implique une responsabilité morale. La notion de présalaire part d'un faux postulat. L'allocation d'études ne paraît légitime, a-t-il ajouté, à la condition qu'elle ne soit ni générale ni indifférenciée, mais qu'elle constitue un encouragement à de sérieuses études entreprises dans des voies efficaces : celles qui assureront à l'étudiant une carrière d'avenir et au pays un apport utile. Ce serait une faute impardonnable que de donner l'encouragement matériel et moral de l'Etat à des vocations sans assurances ou à des études sans espoirs ».

Cette conception, — encore qu'elle donne pour la première fois l'accord gouvernemental au principe même de l'allocation d'études, — semble fort éloignée de la position défendue par les étudiants. Dans *le Figaro* du 24 mai, M. Pesson, Président de l'U. N. E. F., regrette vivement de voir l'allocation ainsi réservée à une minorité d'étudiants titulaires de la mention « bien ». Il s'agit d'autre part d'allocations dirigées, écrit-il. Le *numerus clausus* laisse poindre l'oreille et le Ministre de l'Education nationale ne précise ni les instances, ni les critères de détermination du nombre d'allocations par discipline. » Et le Président de l'U. N. E. F. conclut : « Tout système refusant l'allocation d'études générale et automatique, insérée dans le cadre d'une réforme de l'enseignement toujours plus exigeante, ne ferait qu'entraîner une dépense plus grande, mais inefficace, des deniers de l'Etat ».

Dans *Le Monde* des 28 et 29 avril, M. G. Vedel, professeur à la Faculté de Droit de Paris et « ancien » de l'U. N. E. F., expose lui aussi son opinion. Pour qu'elle puisse constituer un élément de rénovation de l'Université française, il estime que la création de l'allocation d'études doit s'accompagner de trois réformes essentielles : la reconversion des études supérieures,

la décentralisation universitaire et une promotion ouvrière dans l'Université. « Ce n'est un mystère pour personne, écrit-il, que nos facultés de Lettres et de Droit reçoivent beaucoup plus d'étudiants que ne l'exigent les besoins de la nation dans ces spécialités. Nos facultés des Sciences et nos écoles de caractère technique sont au contraire beaucoup moins bien pourvues en candidats. » Si, dès lors, l'Etat est appelé à financer l'entretien des étudiants, il sera normalement amené à se préoccuper de l'orientation, — « au besoin par voie d'autorité » — des candidats à l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas d'une planification raffinée; néanmoins, « quelque système que l'on imagine (examen d'entrée, concours à l'issue de première année, etc.) on en viendra nécessairement à des formules de sélection et d'orientation qui, à la limite, ne pourront opérer par la seule persuasion ».

M. Vedel traite ensuite de la décentralisation universitaire, problème particulier à la France. Il aborde enfin la troisième idée, capitale selon lui : le recrutement des Universités ne sera pas sensiblement démocratisé par l'allocation d'études. L'expérience des bourses l'a démontré et il serait beaucoup plus intéressant de permettre chaque année à quelques centaines d'étudiants d'origine prolétarienne d'accéder à la culture la plus haute que d'aider à hisser des milliers de médiocres sans vocation bien déterminée au niveau d'examens dont ils finissent par triompher. Pour cela, il faut des bourses ou allocations très largement calculées, qui remplissent les fonctions du salaire ouvrier : subsistance de l'intéressé et soutien à sa famille. Un tel relèvement du montant de l'allocation empêcherait automatiquement sa généralisation. M. Vedel ne nie pas que ce projet rencontrerait une forte opposition. Il soulèverait notamment un tollé de la part de tous ceux qui veulent agir sans risque : le choix des bénéficiaires supposerait un véritable arbitraire et un certain déchet est toujours à prévoir.

On peut cependant, avec l'aide du milieu étudiant lui-même, conclut-il, « essayer de faire que l'allocation d'études apporte ce dont nous avons le plus grand besoin : l'accès de l'élite ouvrière à la culture et aux responsabilités majeures de l'Etat et du métier ».

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL	1
Les Universités et l'enseignement des sciences sociales dans les pays de l'Amérique Centrale et des Antilles	3
La Vie de notre Association	
Un geste généreux du Rotary Club de Liège	30
La Vie universitaire à Liège	
L'UNIVERSITÉ	31
In memoriam : Louis Lepage	31
Le 75 ^e anniversaire de l'Observatoire de Cointe	33
Extension universitaire	38
Bourses de voyage	38
Mandats coloniaux	39
Règlement relatif à la tenue des examens	39
LES FACULTÉS	40
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	40
Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales	40
FACULTÉ DE DROIT	40
Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques	40
FACULTÉ DES SCIENCES	40
FACULTÉ DE MÉDECINE	41
Conférences et personalia	41
Prix de la Fondation Léon Frédéricq	41
La Vie universitaire en Belgique	
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	42
UNIVERSITÉ DE GAND	43
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT	46
La Jeunesse belge à l'Étranger	46
I. R. S. I. A.	47
UNIVERSITAS BELGICA, Section belge de l'I. A. U. P. L.	47
L'Université dans la presse et dans les livres	
E. HELIN. — Etudiants de Liège et des Pays-Bas à la Faculté de Droit de Pont- à-Mousson	48
Universitas Belgica. — Inventaire des ressources scientifiques belges, fascicule III	48
Le Présalaire ou l'Allocation d'études en France	49

LE Bureau d'Etudes Industrielles F. COURTOY S. A.

Rue des Colonies, 43, Bruxelles - Tél. 12.16.38 - 12.30.85 (10 l.)

INGENIEUR - CONSEIL INDEPENDANT

Vous offre ses services pour tous

ETUDES ET PROJETS

dans les divers domaines de la technique

ELECTRICITE
MECANIQUE
THERMIQUE
GENIE CIVIL



ORGANISATION
EXPERTISES
CONTROLES
RECEPTIONS

Société Anonyme

COCKERILL-OUGRÉE

Seraing